UNE QUESTION D'HISTOIRE

LES EGLISES DE FRANCE SONT-ELLES D'ORIGINE APOSTOLIQUE

I.

La question de l'origine des Eglises de France ayant été soulevée de nouveau, dans ces derniers temps, et résolue dans des sens différents par des hommes d'une science et d'une érudition reconnues, il nous a semblé qu'il ne serait pas hors de propos d'en parler dans les *Etudes Franciscaines*. Nos lecteurs nous sauront gré, croyons-nous, si nous rappelons ici ce qui a été dit d'important sur une matière qui tient de si près au sentiment religieux et patriotique, et si nous indiquons quelle a été, pendant de longs siècles, la croyance commune de nos Eglises sur ce point de leur histoire.

Ce qui nous frappe, tout d'abord, dans l'établissement du christianisme dans notre patrie, c'est que les opinions sur l'époque où il eut lieu ont varié, en France, surtout depuis deux siècles. Jusque-là on admettait généralement que la religion chrétienne avait été prêchée dans la Gaule méridionale par saint Lazare, premier évêque de Marseille, par ses deux sœurs, sainte Marthe et sainte Marie Madeleine, et par saint Maximin, un des soixante-douze disciples. On regardait comme certain que, sous l'empereur Claude, saint Pierre avait envoyé dans les Gaules sept évêques accompagnés d'autres missionnaires. Enfin, on acceptait, dans leur sens naturel et obvie, les paroles de Tertullien disant aux juifs « que les diverses nations des Gaules s'étaient sou-

Digitized by Google

mises au Christ avec le reste de l'univers (1). » Telle était l'ancienne tradition.

Mais, vers la fin du dix-septième siècle, un certain nombre d'écrivains, entraînés par l'autorité de Launoy, se mirent à l'attaquer, prétendant qu'elle n'était pas conforme à l'histoire, et qu'elle datait seulement du dixième siècle. On vit des catholiques éminents qui, sans y regarder de plus près, répétèrent ce qu'ils entendaient dire ; et cette opinion devint tellement dominante, en France, qu'on se mit à changer la tradition des bréviaires et des missels, tant à Paris que dans d'autres diocèses. Cependant l'Eglise romaine dans son bréviaire, dans son missel et son martyrologe, aussi bien que dans ses écrivains les plus autorisés, conservait l'ancienne tradition, d'ailleurs si honorable pour la France. Les autres pays imitaient l'Eglise de Rome.

Nous voici donc, en France, devant deux opinions ou deux écoles, l'une dite *traditionnelle*, et l'autre *critique* ou *grégorienne*, qui, relativement à l'origine de nos Eglises, sont séparées par un intervalle de deux siècles. Nous ne prétendons certes pas avoir qualité pour décider une question sur laquelle tant de recherches et tant de discussions n'ont pas complètement fait la lumière. Mais nous ne saurions admettre ce que disent certains auteurs « qu'on finira peut-être par la ranger, faute de données suffisantes, parmi les problèmes insolubles. » Il nous semble qu'on peut arriver à une solution satisfaisante, tout en reconnaissant que certains détails de moindre importance ne seront probablement jamais connus.

Nous avons partagé ce travail en plusieurs articles. Dans le premier, nous avons voulu fixer d'abord l'état de la question, puis exposer la doctrine des deux écoles en indiquant leurs principaux arguments. Dans les autres, nous discutons

(1) Tertull. *Adversus Judæos*, c. 7. — Ces diverses nations des Gaules sont les quatre provinces en lesquelles Auguste les avait divisées, savoir : Narbonne, Lyon, la Belgique et l'Aquitaine.

Digitized by Google

la valeur des deux opinions ainsi que des raisons qui les appuient, et nous dirons, enfin, de quel côté nous paraît être la vérité historique.

***

Etat de la question — Le point fondamental dans la présente difficulté n'est pas de savoir si les premiers apôtres de notre patrie ont été envoyés par saint Pierre lui-même ou par saint Clément, ni s'ils sont venus ensemble ou séparément. Malgré leur importance, ces questions sont abandonnées à la liberté de discussion et ne pourront peut-être jamais recevoir une solution complète. Mais il est un fait sur lequel les savants sont aujourd'hui d'accord, savoir : l'introduction de la foi chrétienne en Gaule avant la fin du premier siècle.

M. l'abbé Chevalier, président de la société archéologique de Touraine et l'un des plus habiles adversaires de l'apostolicité de nos Eglises, reconnaît que les Gaules ont été sillonnées par des prédicateurs de l'évangile, dès le premier siècle, dans toutes leurs parties. « Tout le monde, dit-il, est d'accord sur ce point fondamental. Il n'est pas douteux qu'une première mission chrétienne ait été envoyée en Gaule du temps même des apôtres ou de leurs successeurs immédiats et particulièrement de saint Clément... A défaut de textes, le sentiment chrétien suffirait pour nous dire que la Gaule ne pût être entièrement négligée au milieu de cette immense prédication qui, selon l'ordre du divin Maître, se proposait de porter la bonne nouvelle à l'univers entier (1). »

Après avoir reproduit une note de M. Paulin Paris insérée en tête de sa nouvelle édition de l'*Histoire littéraire de la France*, l'auteur ajoute : « Nous partageons volontiers le sentiment du savant membre de l'Institut de France. Nous croyons avec lui que la Gaule Narbonnaise, grâce à ses relations incessantes avec Rome par la Méditerranée, dut être

(1) *Les Origines de l'Eglise de Tours, d'après l'histoire*, etc.

Digitized by Google

éclairée, la première, des lumières de la foi, et que les autres provinces, constamment traversées par le mouvement romain, durent aussi entendre parler du grand mouvement qui allait bientôt changer toutes les conditions sociales. »

De son côté, M. l'abbé Duchesne, aujourd'hui le plus éminent représentant de l'école *grégorienne*, fait cette judicieuse remarque : « Saint Pothin est le premier évêque gallo-romain dont le nom se soit conservé. Ce n'est pas à dire qu'il soit le plus ancien évêque des Gaules ou que ce pays n'ait pas reçu la lumière de l'évangile dès le temps des Apôtres. Autre chose sont les faits connus, autre chose les faits réels. Le christianisme doit être aussi ancien en Gaule que dans les pays de situation géographique analogue, l'Afrique par exemple. Mais nous ignorons ses débuts en Gaule comme en Afrique (1). »

Nous savions déjà, par le témoignage de sept évêques gallo-francs écrivant à sainte Radegonde, et dont saint Grégoire de Tours nous a conservé la lettre intégrale, « que les éléments de la foi chrétienne naquirent dans les régions des Gaules, dès l'origine même de la religion catholique ; *cum ipso catholicæ religionis exortu carpissent gallicanis in finibus veneranda fidei primordia respirare* (2). » Mais, n'eussions-nous aucun témoignage de ce fait, l'induction tirée de la marche générale de l'évangile au premier siècle, nous obligerait à l'admettre.

En effet, la vaste unité romaine, providentiellement préparée, était un lieu parfaitement sonore : toute parole prononcée avec quelque force à Antioche, à Alexandrie, à Rome retentissait jusqu'aux extrémités de la terre. La Gaule, en particulier, était de facile accès, et aussi, grâce aux quatre grandes voies ouvertes par Auguste, de facile pénétration. Aussi par le seul mouvement administratif, militaire, commercial, le prosélytisme chrétien dut-il aborder de bonne

(1) *Les Origines chrétiennes*, chap. XXVI.

(2) S. Greg. Tur., *Hist. Franç.*, IX, 39.

Digitized by Google

heure sur la côte provençale pour gagner de là, de proche en proche, simultanément avec l'expansion de la civilisation romaine, la Gaule entière.

Il ne s'agit donc pas de savoir si la prédication de l'évangile a eu lieu dans notre patrie pendant les deux premiers siècles : ce point est acquis à l'histoire. Nous ne cherchons pas non plus dans quelle mesure la foi chrétienne entama la population gauloise. Mais le point précis qui divise les savants, c'est la date des *Eglises constituées*, de l'établissement de la *hiérarchie sacrée* dans les Gaules. Les chrétiens gaulois formèrent-ils, dès l'origine, des communautés régulières ? Bon nombre de nos sièges épiscopaux remontent-ils aux Apôtres ou à leurs premiers disciples ? Telles sont les questions auxquelles il faut répondre.

* * *

École traditionnelle. — Les représentants de cette école considèrent comme un fait incontestable que l'établissement des Eglises de France débute avant le milieu du premier siècle et comprend quatre grandes missions successives qui fondent la hiérarchie épiscopale dans soixante-quinze cités gauloises.

1° Ils disent avec la tradition que les premières prédications de l'Evangile dans les Gaules furent faites par saint Lazare, ses deux sœurs Marthe et Marie Madeleine, et par saint Maximin, l'un des soixante douze disciples. Ces premiers apôtres, éloignés de leur pays par la violence de la persécution, probablement celle d'Hérode Agrippa, furent poussés jusqu'à Marseille sur un vaisseau désemparé. Saint Lazare devint le premier évêque de la cité phocéenne, et saint Maximin de la ville d'Aix. On sait, en outre, par les *Monuments inédits* de M. Faillon, que Fréjus, Gap, Tarascon honorent aussi saint Maximin comme leur premier Père dans la foi.

2° La seconde mission paraît plus importante. Nous voyons,

Digitized by Google

en effet, saint Pierre faire choix de sept évêques destinés à évangéliser la Gaule, savoir : saint Paul Serge à Narbonne ; saint Trophime à Arles ; saint Saturnin à Toulouse ; saint Martial à Limoges ; saint Austremoine à Clermont ; saint Gatien à Tours ; et saint Valère à Trèves. Furent envoyés aussi avec eux saint Ursin, qui devint évêque de Bourges ; saint Front qui se fixa à Périgueux ; saint Georges au Puy ; saint Pérégrin à Auxerre ; saint Clément à Metz ; enfin, saint Crescent vint à Vienne, envoyé par saint Paul, lors du voyage de cet apôtre en Espagne.

3° C'est le pape saint Clément, auparavant évêque de Metz, qui envoie le troisième groupe apostolique. Il se compose de saint Denys l'Aréopagite, premier évêque de Paris, de saint Sanctin de Meaux, de saint Taurin d'Évreux, de saint Julien du Mans, de saint Géry de Cambrai, de saint Lucien de Beauvais, de saint Amator d'Autun, etc.

4° Enfin, vers l'an 152, un quatrième groupe d'hommes apostoliques, parti des rivages de l'Asie-Mineure, vient s'établir à Lyon, et donne à cette chrétienté un évêque, des prêtres et une organisation définitive. Saint Pothin, qui était à la tête de ce groupe, gouverna, pendant de longues années, l'Eglise de Lyon ; et lorsqu'il subit le martyre, dans la persécution de Marc-Aurèle (177), il était âgé de plus de quatre-vingt-dix ans.

Tel est en abrégé l'enseignement de l'école traditionnelle sur l'établissement du christianisme dans les Gaules. On peut dire qu'elle le regarde comme un drame qui débute avant le milieu du premier siècle pour durer cent ans, et qui se divise en quatre actes ou quatre grandes missions.

Si nous lui demandons maintenant sur quelles preuves elle appuie une telle doctrine, elle répond que la première lui est fournie par l'induction. « Vous admettez, dit Dom Chamard à M. l'abbé Chevalier, l'antiquité de la foi chez les peuples de la Gaule, la prédication de l'évangile parmi nous dès la première heure. Mais vous ajoutez aussitôt que cette première évangélisation « nécessairement rapide et nomade »,

Digitized by Google

vu le petit nombre des missionnaires, ne créa point sur notre sol des sièges épiscopaux fixes. C'est oublier la pratique constante des Apôtres qui ont fondé partout des Eglises « sur la base durable de la hiérarchie » ; c'est méconnaître le témoignage de l'histoire, qui nous montre partout des évêques stationnaires (1).

Nous trouvons un second argument dans les témoignages de l'antiquité. On peut voir réunis en faisceau par M. l'abbé Brémenson les textes favorables à l'apostolicité de nos Eglises (2). On y lit, par exemple, que saint Irénée parle explicitement « d'Eglises établies dans les Germanies et parmi les Celtes ; » et encore, que saint Epiphane entend le texte de saint Paul sur la mission de Crescens *in Galatia*, de la Gaule ; ce qui est d'ailleurs la leçon du *Codex sinaiticus*.

Mais le témoignage le plus remarquable et en même temps le plus décisif, est celui de dix-neuf évêques de la province d'Arles, écrivant à saint Léon le Grand. Ils rappellent comme un fait « connu de la Gaule entière et que n'ignore pas la sainte Eglise romaine, qu'Arles eut pour premier évêque saint Trophime, envoyé par l'Apôtre saint Pierre, et que de cette source la foi se répandit peu à peu sur la Gaule entière (3). »

On sait quelle force nouvelle ces témoignages, déjà si concluants par eux-mêmes, ont reçu de la publication récente des *Monuments inédits* du savant sulpicien, M. Faillon.

Enfin, un troisième argument se tire de la tradition des Eglises elles-mêmes. « La tradition, dit M. l'abbé Duchesne, quand elle existe, telle doit être la pierre angulaire (4). » Or, pendant de longs siècles, soixante-quinze de nos Eglises, avec un accord capable de faire impression, se réclamaient des Apôtres. Comment ne pas reconnaître dans ce fait la note

(1) *Etablissement du Christianisme.*
(2) *Essai sur les Origines des Eglises des Gaules* (Paris, 1897).
(3) Sirmond, *Concil. ant. gall.* t. I, p. 89.
(4) *Les Catalogues épiscopaux.*

Digitized by Google

caractéristique d'une véritable tradition ? Sans doute les traditions ont été, ici ou là, amplifiées par la légende : on dira, par exemple, que tous les pieux personnages de l'évangile, pour peu qu'ils soient disponibles, la légende les envoie en Gaule. Mais, de l'aveu de tout le monde, les lois de la critique n'obligent nullement à appliquer à l'histoire la théorie du « bloc ». Aussi voyons-nous les auteurs les plus graves admettre sans difficulté que dans des exagérations manifestes il y a moins la dénégation que l'attestation d'un fond réellement historique.

Cependant, qu'il nous soit permis de faire remarquer, en passant, que les défenseurs de l'apostolicité des Eglises de France peuvent écarter de cette thèse générale les documents connus sous le nom de *légendes*. Méprisés par les champions de l'opinion *grégorienne*, ils deviennent peut-être inutiles dans une discussion purement scientifique dont les principes doivent être admis par les esprits les plus difficiles (1). « Mais, dit Dom Chamard, si nous pouvions sans inconvénient sacrifier aux scrupules de la critique moderne les *Actes des Saints*, il n'en était pas de même des autres monuments de l'histoire ecclésiastique (2). »

Nous examinerons de plus près, dans un prochain article, la valeur historique de ces preuves, et nous verrons comment elles peuvent supporter l'examen de la critique moderne.

*
* *

Ecole critique ou grégorienne. — « Par où les uns finissent les autres commencent : la mission gréco-asiatique de la vallée du Rhône, dernier acte de l'évangélisation ou plutôt de

(1) M. l'abbé Duchesne est très décidé contre les légendes : « C'étaient, dit-il, des impressions non de souvenirs antérieurs, mais de prétentions présentes, d'intérêts de clocher ; c'étaient parfois de pures fictions de lettrés. » (*Les Catalog. Episc.*) — « On était au temps des Trouvères et des Troubadours, » dit de son côté E. Bernard (*Les Origines de l'Eglise de Paris*, p. v.)

(2) *Les Eglises du monde romain, notamment celles des Gaules.*

Digitized by Google

l'organisation chrétienne des Gaules pour l'école *traditionnelle*, aux yeux de l'école *grégorienne* en est le premier (1). »

Si l'on s'en rapporte à ce que disent les partisans de l'école *grégorienne*, saint Pothin serait le premier évêque que l'histoire connaisse sur le sol gaulois, et tous les récits contraires sur la période antérieure à l'an 150 ne seraient que légende ou conjecture. Les sept évêques qui fondèrent les Eglises de Narbonne, Arles, Toulouse, Limoges, Tours, Paris, Clermont auraient été envoyés non par saint Pierre ou saint Clément, mais deux siècles plus tard, vers l'an 250 par le pape saint Fabien.

Toutefois, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, les partisans du système *grégorien*, comme M. Paulin Paris, M. l'abbé Chevalier et, croyons-nous, tous les savants de nos jours, admettent « que notre patrie participa à l'évangélisation universelle du monde par les Apôtres et leurs disciples immédiats ; que la Gaule narbonnaise, grâce à ses relations incessantes avec Rome par la Méditerranée, dut être éclairée, la première, des lumières de la foi, et que les autres provinces, constamment traversées par le mouvement romain, durent aussi entendre parler de l'évangile (2). » On voyait donc des chrétiens dans les Gaules dès le premier siècle ; il y eut aussi parmi les missionnaires des évêques régionnaires, mais, ajoute-t-on, « il ne paraît pas qu'il y eût des sièges épiscopaux fixes. »

Car, si Dieu a attaché un caractère divin à l'établissement du christianisme, il n'en a pas moins soumis la prédication évangélique, dans, une certaine mesure, à la marche ordinaire des choses de ce monde. Comme le remarque justement Pascal, « la nature agit par progrès : *Itus et reditus*. Elle passe et revient, puis va plus loin, puis deux fois moins, puis plus que jamais... Le flux de la mer se fait ainsi ; le soleil semble marcher ainsi (3). » « Ainsi, conclue-t-on, a marché le christianisme. »

(1) Kraus, *Hist., de l'Eglise*, t. I., append.
(2) M. l'abbé Chevalier, (*loc. cit.*)
(3) *Pensées*, t. v. p. 202.

Digitized by Google

D'un autre côté, M. l'abbé Duchesne, qui dans son savant ouvrage : *Les catalogues épiscopaux*, croit avoir trouvé un argument décisif en faveur de l'école *grégorienne*, arrive aux conclusions suivantes touchant la date de fondation de nos églises. « La *Notitia Galliarum* mentionne cent treize cités, dont quatre peut-être ne furent jamais sièges épiscopaux ; par contre on trouve, dès avant la fin du IV^e^ siècle, des évêques dans dix villes non mentionnées dans la *Notice* ; soit cent dix-neuf sièges épiscopaux. Un tiers seulement de ces sièges, une quarantaine, ont une date de fondation approximative. Lyon remonte au moins à l'an 150. Arles est de la première moitié du III^e^ siècle ; peu avant 250 on trouve Toulouse ; c'est aussi la date probable de Narbonne. Marseille doit avoir été de bonne heure un centre chrétien. Vienne, Trèves, Reims sont contemporains et de la seconde moitié du III^e^ siècle.

« Bourges et Rouen semblent précéder de peu l'an 300. On rencontre vers la même date Bordeaux, Cologne, Paris, Soissons, Sens, Clermont. Le premier évêque d'Autun, Reticius, assiste au concile romain de 313.

« Une vingtaine de sièges datent des premières années du IV^e^ siècle ou plutôt du règne de Constantin. Langres ne remonte qu'à 350 ; Embrun, Digne, Grenoble sont de la deuxième moitié du même siècle. Pour Bayeux, Avranches, Séez, Lisieux, Coutances, les plus anciennes mentions ne sont que du VI^e^ siècle [1]. »

Tel est l'ensemble des conclusions auxquelles arrive de nos jours l'école *grégorienne*.

Voyons maintenant les arguments qui les appuyent.

Il y a d'abord le texte de saint Grégoire de Tours, qui avec celui de Sulpice Sévère, a puissamment contribué à faire adopter scientifiquement la date de 250, comme étant celle de nos origines chrétiennes. Ces deux textes seront cités et discutés plus loin.

(1) Voir Kraus, *Histoire de l'Eglise*, append. — Nous discuterons ces conclusions de M. l'abbé Duchesne dans un autre article.

Digitized by Google

Viennent ensuite les arguments négatifs. M. l'abbé Chevalier, dans son ouvrage indiqué plus haut, après avoir cité quelques textes des Pères de l'Eglise attestant la prédication universelle de l'évangile, poursuit : « Ce sont des phrases oratoires et des tours poétiques, où se retrouve l'emphase naturelle au génie oriental, et dont il ne faut point presser rigoureusement le sens, l'expression dépassant évidemment la pensée. On peut en conclure que la bonne nouvelle fut disséminée partout dès l'origine, comme nous l'avons dit plus haut, par une prédication universelle, nécessairement *rapide* et *nomade*, vu le petit nombre de missionnaires ; mais il n'en résulte pas que des Eglises, et même des chrétientés *fussent organisées* partout dès le premier siècle. »

Le même argument est formulé et développé par M. l'abbé Lesêtre. D'après lui, la manière dont saint Irénée et Tertullien parlent des chrétiens gaulois suppose la foi déjà ancienne chez nos ancêtres et assez répandue, mais sans organisation hiérarchique (1).

Par ailleurs, les partisans de l'évangélisation des Gaules dans la seconde moitié du III[e] siècle, n'oublient pas de faire remarquer que saint Irénée, mieux placé qu'aucun autre Père pour nous renseigner sur ces faits et qui écrit au cœur de la Gaule, ne mentionne aucun siège épiscopal, aucun nom d'apôtre de la Gaule. Ensèbe ne connaît alors chez nous que le seul évêque de Lyon ; pour lui, « Irénée gouverne les paroisses (églises) de la Gaule entière (2). »

Enfin Théodore de Mopsueste observe, dans son Commentaire sur les Epitres de saint Paul, que, pendant longtemps, il n'y eut qu'un seul apôtre ou évêque par province, « comme il se voyait, ajoute-t-il, il n'y a pas longtemps encore, en Occident. »

Si nous ajoutons que M. l'abbé Duchesne par les travaux publiés, dans ces derniers temps, sur les *Catalogues épiscopaux* a voulu élargir « la base documentaire, un peu étroite »

(1) *La Sainte Eglise au siècle des Apôtres* (Paris 1896), p. 559, 564
(2) *Hist. Eccles.* V, 23.

Digitized by Google

de l'école *grégorienne*, nous aurons l'ensemble des preuves invoquées par cette école en faveur de son sytème.

Le savant critique interrogeant et comparant entre eux ces catalogues épiscopaux, établit tout d'abord que, parmi nos plus anciennes Eglises, vingt-quatre (1) ont de la série de leurs évèques des catalogues dignes de confiance, démontrés tels par d'autres documents, notamment par les signatures des conciles. Or, dans ces catalogues, « aucune série épiscopale n'est assez longue pour remonter jusqu'aux temps apostoliques, et l'ensemble des séries montre la hiérarchie ecclésiastique débutant parmi nous vers l'an 250 et se développant vers l'an 300 ; Lyon seul paraît en avance sur toutes les autres listes. » Ainsi, en prenant les signatures du Concile d'Arles de 314, nous trouvons Avitianus, le deuxième nom du catalogue de Rouen, Verus, Imbetausius, Agraecius, qui tiennent le quatrième rang dans les listes de Vienne, Reims et Trèves, enfin Vocius, le neuvième nom de la série lyonnaise. « Cet accord négatif et positif ne constitue-t-il pas, à sa manière, un grave témoignage ? (2) »

Enfin, pour être complet, disons que l'épigraphie chrétienne a semblé favoriser sur certains points le système *grégorien*.

M. Le Blant, dans ses *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, étudie avec la pénétrante précision des méthodes modernes le témoignage incorruptible des monuments lapidaires. Partant de ce principe que « là où les inscriptions chrétiennes sont de date plus ancienne et en plus grand nombre, le christianisme a dû paraître de meilleure heure et trouver plus d'accueil, » il donne la préférence au système grégorien, tout en faisant néanmoins certaines restrictions. Les monuments chrétiens en effet sont infiniment plus nombreux

(1) Lyon, Tours, Rouen, Langres, Angers, Chartres, Auxerre, Nantes, Sens Troyes, Orléans, Paris, Reims, Châlons, Senlis, Beauvais, Trèves, Metz Toul, Verdun, Vienne, Grenoble, Bourges, Viviers.

(2) Il y a lieu de remarquer dès à présent que les malheurs des invasions et des persécutions expliquent suffisamment la mutilation des listes. Ensuite, certains sièges épiscopaux peuvent avoir eu de longues vacances, comme cela est arrivé pour l'Eglise de Tours.

Digitized by Google

et plus anciens dans la Narbonnaise, la Viennoise, et la première Lyonnaise, que dans les provinces du centre, du nord et même du sud-ouest.

Aussi, est-ce en Provence que M. Le Blant place les premiers centres chrétiens, antérieurs même à l'Eglise de Lyon. Selon lui, « si la fondation de l'Eglise d'Arles par saint Trophime, disciple des Apôtres, n'est pas indiscutable, elle a, du moins, pour elle les preuves épigraphiques (1) ». Comment admettre en effet, que les Eglises du littoral, les premières sur le chemin des apôtres, ne datent, selon l'opinion *grégorienne* stricte que du III^e^ siècle, et soient en retard de cent ans sur Lyon ?

Ainsi nous voyons aujourd'hui, comme dans le passé, des écrivains, très attachés à l'école *grégorienne*, pour le reste, très anti-aréopagitiques, admettre néanmoins l'apostolicité des Eglises d'Arles, de Narbonne, de Vienne, comme étant le sentiment unanime de l'antiquité (2). Mais alors que devient le fameux texte de Grégoire de Tours, qui a servi comme de point de départ à l'opinion anti-traditionnelle, et lui a donné en quelque sorte naissance ?

Nous croyons avoir exposé d'une manière suffisamment complète et en même temps impartiale les deux opinions enseignées, en France, sur l'origine de nos Eglises. Nous avons tenu aussi à mettre sous les yeux de nos lecteurs, avec la doctrine *grégorienne* stricte qui retarde jusqu'à l'an 250 la diffusion du christianisme dans les provinces occidentales, celle de nos modernes critiques forcés par les monuments historiques de faire plus ou moins de concessions à l'école qui place aux temps apostoliques l'organisation de l'Eglise en Occident comme en Orient.

(*A suivre.*) Fr. GEORGES de Villefranche,
Fr. m. cap.

(1) *Inscriptions chrétiennes*, préface p. 54 et 56.

(2) Voir E. Bernard, *les Origines de l'Eglise de Paris*, p. 50 et passim. — Il y a lieu de faire observer que la question est loin d'être simple, puisque l'aréopagitisme ajoute une complication de plus à toutes celles qui résultent du nombre des Eglises en cause ; par suite, tel auteur souvent, qui est avec l'école *grégorienne* sur un point, suit l'école *traditionnelle* sur un autre.

Digitized by Google

UNE QUESTION D'HISTOIRE

Les Églises de France sont-elles d'origine Apostolique ?

(*Suite*) (1)

II

Nous voudrions montrer maintenant que l'école traditionnelle, en plaçant au premier siècle la fondation des Eglises de France avec leur hiérarchie, ne fait que suivre les enseignements de l'histoire. D'après nos adversaires eux-mêmes, ainsi que nous l'avons déjà dit dans le premier article, tout le monde est d'accord sur ce point fondamental, que notre patrie participa à l'évangélisation universelle du monde par les Apôtres et leurs disciples immédiats. Tous les savants de nos jours, croyons-nous, admettent avec M. l'abbé Chevalier « que la Gaule Narbonnaise, grâce à ses relations incessantes avec Rome dut être éclairée la première des lumières de la foi, et que les autres provinces, constamment traversées par le mouvement romain, durent aussi entendre parler de l'évangile » (2). Mais quels ont été l'intensité et les fruits de cette prédication apostolique ? A-t-elle été nécessairement *rapide* et *nomade*, vu le petit nombre des missionnaires; ou bien a-t-elle eu pour résultat immédiat une organisation hiérarchique dans toute l'étendue des régions où la foi a été prêchée ?

La pensée dominante chez les représentants de l'école grégorienne, c'est que des Eglises et même des chrétientés n'ont

(1) Voir la livraison de septembre 1901.

(2) *Les Origines de l'Eglise de Tours, d'après l'histoire*, etc.

Digitized by Google

pas été organisées dans les Gaules dès le premier siècle. « Car, dit M. l'abbé Chevalier, si Dieu a attaché un caractère divin à l'établissement du christianisme, il n'en a pas moins soumis la prédication évangélique, dans une certaine mesure, à la marche ordinaire des choses de ce monde. » Mais ces écrivains nous paraissent confondre deux choses bien différentes : la propagation du christianisme à son origine, dans l'acte de diffusion qui a constitué son universalité ou sa catholicité, et sa propagation progressive ou sa vitalité plus ou moins variable chez divers peuples, dans les siècles postérieurs. « Dans le premier cas, dit Dom Chamard, il y a eu diffusion miraculeuse, dont la raison d'être est la mission divine que devait remplir la foi chrétienne dans le monde païen. Dans le second cas, le catholicisme paraît et disparaît à peu près, perd et reprend son influence, suivant les secrets de la Providence et le mérite des nations (1). »

S'il est une règle qu'il importe d'observer dans l'étude de l'histoire, c'est assurément celle de ne point juger les mœurs et les institutions du passé d'après les idées et les usages de notre temps. Cependant, il faut le dire, ce principe a été souvent négligé par les adversaires de l'apostolicité de nos Eglises. Parce que, depuis plusieurs siècles, l'Eglise emploie dans la propagation de la foi chez les nations barbares un système qu'on peut appeler mission *rapide* et *nomade*, et qui consiste à placer sous l'autorité d'un seul évêque une immense étendue de territoire, ils en concluent que, dans les commencements, la foi chrétienne a dû être propagée de la même manière. Mais, sur quelles preuves repose cette théorie ? On apporte en sa faveur des assertions comme celles-ci : « La prédication apostolique a dû être nécessairement rapide et nomade ; les Eglises de France ne durent être constituées que longtemps après ; il n'est permis à aucun critique sérieux de presser davantage les textes des auteurs ecclésiastiques (2). » Ce n'est pas ainsi que doit procéder la véri-

(1) *Etablissement du christianisme.*

(2) *Les Origines de l'Eglise de Tours, d'après l'histoire*, etc.

Digitized by Google

UNE QUESTION D'HISTOIRE

Les Églises de France sont-elles d'origine Apostolique ?

(*Suite*) (1)

II

Nous voudrions montrer maintenant que l'école traditionnelle, en plaçant au premier siècle la fondation des Eglises de France avec leur hiérarchie, ne fait que suivre les enseignements de l'histoire. D'après nos adversaires eux-mêmes, ainsi que nous l'avons déjà dit dans le premier article, tout le monde est d'accord sur ce point fondamental, que notre patrie participa à l'évangélisation universelle du monde par les Apôtres et leurs disciples immédiats. Tous les savants de nos jours, croyons-nous, admettent avec M. l'abbé Chevalier « que la Gaule Narbonnaise, grâce à ses relations incessantes avec Rome dut être éclairée la première des lumières de la foi, et que les autres provinces, constamment traversées par le mouvement romain, durent aussi entendre parler de l'évangile » (2). Mais quels ont été l'intensité et les fruits de cette prédication apostolique ? A-t-elle été nécessairement *rapide* et *nomade*, vu le petit nombre des missionnaires; ou bien a-t-elle eu pour résultat immédiat une organisation hiérarchique dans toute l'étendue des régions où la foi a été prêchée ?

La pensée dominante chez les représentants de l'école grégorienne, c'est que des Eglises et même des chrétientés n'ont

(1) Voir la livraison de septembre 1901.

(2) *Les Origines de l'Eglise de Tours, d'après l'histoire*, etc.

Digitized by Google

pas été organisées dans les Gaules dès le premier siècle. « Car, dit M. l'abbé Chevalier, si Dieu a attaché un caractère divin à l'établissement du christianisme, il n'en a pas moins soumis la prédication évangélique, dans une certaine mesure, à la marche ordinaire des choses de ce monde. » Mais ces écrivains nous paraissent confondre deux choses bien différentes : la propagation du christianisme à son origine, dans l'acte de diffusion qui a constitué son universalité ou sa catholicité, et sa propagation progressive ou sa vitalité plus ou moins variable chez divers peuples, dans les siècles postérieurs. « Dans le premier cas, dit Dom Chamard, il y a eu diffusion miraculeuse, dont la raison d'être est la mission divine que devait remplir la foi chrétienne dans le monde païen. Dans le second cas, le catholicisme paraît et disparaît à peu près, perd et reprend son influence, suivant les secrets de la Providence et le mérite des nations (1). »

S'il est une règle qu'il importe d'observer dans l'étude de l'histoire, c'est assurément celle de ne point juger les mœurs et les institutions du passé d'après les idées et les usages de notre temps. Cependant, il faut le dire, ce principe a été souvent négligé par les adversaires de l'apostolicité de nos Eglises. Parce que, depuis plusieurs siècles, l'Eglise emploie dans la propagation de la foi chez les nations barbares un système qu'on peut appeler mission *rapide* et *nomade*, et qui consiste à placer sous l'autorité d'un seul évêque une immense étendue de territoire, ils en concluent que, dans les commencements, la foi chrétienne a dû être propagée de la même manière. Mais, sur quelles preuves repose cette théorie ? On apporte en sa faveur des assertions comme celles-ci : « La prédication apostolique a dû être nécessairement rapide et nomade ; les Eglises de France ne durent être constituées que longtemps après ; il n'est permis à aucun critique sérieux de presser davantage les textes des auteurs ecclésiastiques (2). » Ce n'est pas ainsi que doit procéder la véri-

(1) *Etablissement du christianisme.*

(2) *Les Origines de l'Eglise de Tours, d'après l'histoire*, etc.

Digitized by Google

table critique. Elle interroge les monuments ; s'ils sont contemporains, ou s'ils sont un écho fidèle d'un auteur contemporain, grave, instruit sur le sujet en discussion, elle s'incline et accepte, parce que les faits ont toujours raison contre les théories les plus séduisantes.

Or, si nous ouvrons les annales primitives du christianisme, nous voyons que les apôtres se sont fait une loi de ne pas jeter en courant la semence de l'Evangile, mais de demeurer dans la ville ou le village qu'ils avaient mission de convertir jusqu'à ce qu'ils eussent formé un groupe de fidèles disciples. Ainsi, avant de se séparer, ils établissent saint Jacques-le-Mineur, évêque titulaire de Jérusalem ; saint Pierre s'arrête plusieurs années à Antioche et ne quitte cette ville qu'après avoir nommé saint Evode pour en gouverner l'Eglise. Il agit de même dans les principales villes du Pont, de la Cappadoce, de la Galatie, de la Bithynie, etc.

Nous voyons le même fait se produire si nous jetons un regard sur les travaux apostoliques de saint Paul. Les *Actes des Apôtres* (XVIII, 22-23) nous le représentent fondant des Eglises et établissant des évêques dans les principales villes de l'Asie-Mineure, de la Thrace, de la Macédoine, de l'Achaïe, de l'Illyrie. Il confie l'Eglise d'Ephèse aux soins de Timothée, celle d'Athènes à Denys l'Aréopagite, celle de Philippes à Epaphrodite, celle de Thessalonique à Gaïus, celle de Smyrne à Polycarpe, etc.

C'est-à-dire que les Apôtres, dans les différentes villes du monde romain où ils portaient la bonne nouvelle, fondaient une colonie chrétienne sur les bases solides d'une administration complète. Quelquefois aussi ils laissaient à leurs disciples les plus fervents, établis par eux chefs de cette organisation hiérarchique, le soin de former de nouveaux centres de propagande sacrée dans les villes qui dépendaient de la première, ou étaient avec elle dans des relations plus faciles. C'est l'exemple que nous a laissé saint Paul. Nous le voyons charger saint Tite de cette grave mission pour l'île de Crète. « Je t'ai laissé en Crète, lui dit-il, afin que tu

Digitized by Google

achèves de corriger les imperfections que j'y ai laissées, et notamment que tu établisses, selon ma recommandation, des prêtres dans les cités de l'île (1). »

C'est de là que certains auteurs se sont cru autorisés à faire la remarque suivante : « Les apôtres, chargés par la Providence divine de conquérir au Christ *les nations* que le Père céleste *lui a données en héritage*, ont vu dans le mode employé par les Romains pour subjuguer les peuples un type excellent qu'ils devaient imiter dans l'accomplissement de leur œuvre. » Ce mode, personne ne l'ignore, consistait à prendre possession d'un pays vaincu par le double moyen de la colonisation et du camp militaire. Loin de ralentir la formation de l'empire, ce moyen n'avait servi qu'à donner une solidité plus profonde, une consistance inaltérable à l'autorité romaine dans toute l'étendue de sa domination. « Créer partout des cités sur le modèle de Rome, dit Dom Chamart, y établir une administration analogue, sauvegarder la conquête en la couvrant de camps fortifiés, en dirigeant l'opinion par l'influence des préposés de la République, tel fut le but où tendit constamment et qu'atteignit admirablement le gouvernement des consuls et des Césars. L'empire du christianisme ne s'est pas fondé autrement (2). »

Mais écoutons un témoin des plus autorisés nous dire comment les apôtres fondaient les Eglises. C'est un disciple de saint Pierre et de saint Paul, le pape saint Clément, dont les écrits étaient encore vénérés presque à l'égal des Livres inspirés, au IV^e^ siècle, si l'on en croit l'historien Eusèbe (3). Ce saint Pontife, dans une lettre admirable aux fidèles de Corinthe, disait : « Après avoir ainsi prêché à travers les provinces et les villes, ils (les apôtres) y établirent pour évêques et pour diacres des futurs croyants, des hommes choisis parmi les prémices de leur prédication dans ces contrées et ces villes, et éprouvés par le moyen de l'esprit

(1) Epist. ad Tit. I-5.
(2) *Etablissement du christianisme*.
(3) *Hist.* III, 16.

Digitized by Google

de discernement qu'ils possédaient. » Il suffisait donc que, parmi ces prémices de la gentilité ou du judaïsme il se trouvât un homme remplissant les conditions indiquées par saint Paul, c'est-à-dire un homme sobre, chaste, aimant la vérité et qui ne fût pas d'un caractère violent, pour qu'on le revêtit sans retard du caractère épiscopal, avec la mission de former lui-même autour de lui son troupeau fidèle.

Dans ces temps primitifs, les évêques n'étaient, au fond, que des agents de propagande chrétienne, munis de tous les pouvoirs nécessaires, surtout alors, pour créer un sénat de prêtres, choisir des ministres inférieurs propres au service divin, et conférer aux nouveaux convertis tous les sacrements (1). On ne regrettera jamais assez que l'histoire de l'Eglise, malheureusement dépouillée de ses archives par les persécutions de Dèce ou de Dioclétien et par les invasions des barbares, n'ait conservé que peu de monuments concernant les usages observés à l'origine de son institution.

Il ne saurait donc être permis de dire que la prédication de l'Evangile dut être, dès l'origine, *rapide* et *nomade*. Au contraire, il apparaît manifestement que les Apôtres et leurs disciples immédiats, en passant de province en province, laissèrent, après eux, dans chaque ville, des évêques et des ministres inférieurs, diacres ou prêtres, chargés de continuer l'œuvre commencée, d'augmenter le nombre des fidèles, et de constituer dans les villes moins importantes des Eglises organisées sur le modèle des premières.

Ce fait général étant bien établi, voyons maintenant de quelle manière l'organisation chrétienne s'est introduite dans les Gaules.

*
* *

Dans la seconde moitié du III^e^ siècle, époque à laquelle les représentants de l'école grégorienne placent l'origine des Eglises de France, les monuments les plus authentiques

(1) Eusèbe, *Hist.* IV, 16.

Digitized by Google

de l'histoire nous montrent, soit en Orient, soit dans chacune des grandes divisions de l'Occident, les Eglises déjà, nombreuses, constituées, florissantes. Il est évident que, dès cette époque, la religion chrétienne avait pris possession de l'Empire et même du monde romain tout entier, et se tenait solidement assise sur le fondement de sa hiérarchie sacerdotale. « C'était, dit M. de Rossi, une puissance formidable, avec laquelle les Césars eux-mêmes étaient obligés de compter (1). » Il suffit de lire les *Actes* du martyre de saint Cyprien de Carthage, pour voir que cette multitude innombrable, qui gardait jour et nuit les rues attenantes au palais épiscopal, n'aurait pas eu beaucoup à faire pour arrêter les magistrats oppresseurs.

Et l'on veut que ce soit alors seulement que les provinces des Gaules aient reçu des missionnaires chargés de porter la *bonne nouvelle* dans les villes et les campagnes ! Les différentes parties de l'empire romain en Orient, et celles de l'Occident, presque toutes, l'Italie, l'Afrique, l'Espagne auraient été converties au christianisme dès le commencement, auraient possédé, dès le second et le troisième siècle, des sièges épiscopaux par centaines jusque dans les localités sans importance ; et notre pays, tout au moins aussi civilisé que ces provinces, sur lequel le culte officiel exerçait une tyrannie moins directe, devrait être placé en dehors de cette loi générale ! « L'heure est venue, dit M. l'abbé Darras, de dire toute la vérité sur nos origines chrétiennes, et de réhabiliter la tradition méconnue depuis trois siècles... La révolution opérée par la critique du XVII^e^ siècle est encore officiellement, si l'on peut parler ainsi, maintenue et protégée ; et, par un singulier renversement d'idées, ceux qui l'attaquent passent pour des novateurs ; tant une durée d'un siècle et demi a pu lui donner une apparence superficielle d'antiquité (2). »

(1) Voir *Revue des Questions historiques*, janvier 1869.

(2) *Hist. gén. de l'Eglise*, t. v, p. 615.

Digitized by Google

Cependant, sous l'influence de travaux récents et nombreux, une réaction s'est opérée dans les esprits et un mouvement prononcé de retour aux traditions antiques de la France s'est produit depuis déjà un certain nombre d'années. Il suffit, pour s'en convaincre, d'ouvrir les ouvrages énumérés ci-dessous (1).

Pour montrer la vérité de l'opinion traditionnelle sur nos origines chrétiennes, ce n'est pas aux raisons théologiques que nous aurons recours; mais nous chercherons notre appui dans les meilleurs témoignages de l'antiquité ecclésiastique. Quels témoins plus autorisés pourrions-nous invoquer que ces graves personnages que l'Eglise décore du beau titre de Pères ? Sur quelle base sera admise l'histoire, si l'on refuse sa confiance au savant Eusèbe de Césarée, si remarquable par son érudition et son exactitude ; si l'on récuse, comme des témoins infidèles, et saint Justin et Tertullien, saint Irénée, saint Jérôme, Théodoret, et les autres dans des écrits contre les juifs, les païens ou les hérétiques ?

Nous allons donc remonter la chaîne de la tradition et prêter l'oreille au concert unanime de l'antiquité chrétienne célébrant l'apostolicité de nos Eglises dans un temps où rien ne pouvait faire prévoir les magnifiques destinées de la France. Voici d'abord saint Justin qui, vers l'an 140, disait au juif Tryphon : « Il n'est pas une seule race de mortels, grecs ou barbares, ou de quelque nom qu'on puisse les appeler, soit des peuplades scythes qui habitent leurs chars errants, soit des tribus nomades qui n'ont point de demeure fixe, soit des peuples pasteurs qui vivent sous la tente, il n'en est pas une au sein de laquelle des prières et des actions

(1) *Hist. de l'Église du Mans*, par Dom Piolin ; *Dissert. sur l'Apostolat de saint Martial*, par M. l'abbé Arbellot ; *Dissert. sur l'origine apostolique de l'Eglise de Metz*, par M. l'Abbé Chaussier ; *Leçons d'éloquence, saint Irénée* par Mgr Freppel ; *Monuments inédits de l'apostolat de sainte Marie-Madeleine*, etc, par M. l'abbé Faillon ; *Les Eglises du monde romain et celles de la Gaule en particulier*, par Dom Chamart ; *Le Christianisme dans l'Aquitaine*, par M. Coudert de Lavillate ; *Les Origines des Eglises de France et les fastes épiscopaux*, par Mgr Bellet,

Digitized by Google

de grâces ne soient adressées au Père créateur de toutes choses, au nom du crucifié Jésus (1). »

Mais comment saint Justin, à Rome, aurait-il osé se prévaloir de l'universalité de l'Eglise, avec Tryphon ; comment se fût-il hasardé à le mettre au défi de citer *une seule* peuplade où le nom de Jésus-Christ n'eût point été invoqué, si ce Juif, d'un mot, avait pu lui fermer la bouche en lui répondant : « Les Gaules qui sont à nos portes, les Gaules, la plus belle conquête de Jules César et l'une des plus riches provinces de l'empire, n'ont jamais entendu prononcer le nom de Jésus que vous prêchez ? » Il y avait donc déjà, en l'année 140, des Eglises chrétiennes dans les Gaules, puisque, comme nous l'avons observé, les missionnaires établissaient des chrétientés régulières dans les cités qu'ils évangélisaient.

Soixante ans plus tard, c'est-à-dire vers l'an 200, nous entendons Tertullien dire aux Juifs : « Les rameaux de la race des Gétules, les nombreux pays habités par les Maures, toutes les contrées des Espagnes, *les diverses nations des Gaules ;* la Bretagne inaccessible aux Romains, mais soumise au Christ, la multitude des Sarmates, des Daces, des Germains, les nations les plus reculées adorent le crucifié (2). » Certes, on ne soupçonnera pas le célèbre apologiste d'avoir ignoré ce qui alors était connu de tout le monde, savoir : que la Gaule comprenait autre chose que la province romaine voisine de la Méditerranée, et qu'elle avait été divisée, sous Auguste, en quatre grandes régions administratives et politiques : la Narbonnaise, la Lyonnaise, la Belgique, et l'Aquitaine. S'il était possible de s'y méprendre, l'expression même dont il se sert : *les diverses nations des Gaules*, la mention qu'il fait, immédiatement après, de la Grande-Bretagne inaccessible aux Romains, et néanmoins ouverte aux prédicateurs de l'évangile, font disparaître toute hésitation à ce sujet. Par

(1) *Dialogue avec Tryphon.*
(2) *Adversum Judæos*, cap. 7.

Digitized by Google

quel chemin, en effet, sinon par le nord de la Gaule, les messagers du Christ avaient-ils pu pénétrer jusque chez les Bretons séparés du reste de l'univers ?

Mais écoutons saint Irénée réfutant les hérétiques, au milieu même de ces Gaules dont l'origine chrétienne pour leurs Eglises, excepté celle de Lyon, ne remonterait, assure-t-on, qu'à l'année 250. Déjà, trente ans avant Tertullien, il pouvait dire : « Au milieu de la diversité des idiomes qui se partagent le monde, la tradition chrétienne a conservé son unité. Les Eglises qui ont été fondées en Germanie n'ont pas une croyance ni une tradition différentes de celles qui existent chez les Ibères, de celles qui existent chez *les Celtes*, de celles qui existent en Orient, de celles qui existent en Egypte, de celles qui existent en Lybie, de celles qui existent en Italie, le centre du monde (1). » Eh bien, nous le demandons à quiconque n'est pas dominé par une opinion préconçue : ces paroles signifient-elles qu'au temps de saint Irénée, il n'existait chez les Gaulois qu'une seule Eglise, celle de Lyon ; ou que des rives du Rhône à celles du Rhin la foi laissant dans l'ombre toutes les contrées comprises dans cet intervalle, se fût établie chez les Germains, n'ayant fait qu'une seule conquête sur notre territoire, celle de Lyon, et pas d'autre ? Evidemment cette hypothèse n'est pas admissible ; et parce que ces paroles sont contraires au système que l'on soutient, il ne saurait être permis de les considérer comme des exagérations « naturelles au génie oriental », comme des phrases « de littérateurs, de poètes et d'orateurs ». Il faudrait opposer des arguments historiques à ces autorités contemporaines, à ces témoins oculaires ou auriculaires, qui, dans une question en litige, ont été toujours regardés comme les meilleurs chefs de preuves. Mais se contenter de dire « qu'il n'est pas permis à un critique sérieux de presser davantage ces textes », la réponse paraîtra nécessairement insuffisante.

(1) *Contra hæres.*, lib. I, c. 15

Digitized by Google

Si les paroles de saint Irénée, prises à part, ont une telle force, rapprochées de celles de Tertullien et de saint Cyprien, elles deviennent, à notre avis, une démonstration péremptoire contre le système grégorien. L'évêque de Lyon, avant la fin du second siècle, atteste l'existence de plusieurs Eglises complètement organisées et fermes dans la foi chez les Celtes et les Germains, mais sans en préciser le nombre. Quelques années après, Tertullien, plus explicite, nous apprend que « chacune des nations » c'est-à-dire (des cités gauloises) était soumise au Christ, et, après lui, saint Cyprien affirme, en parlant principalement de la Gaule et de l'Afrique, que « dans toutes les provinces et dans chacune des villes *(per singulas urbes)* des évêques furent consacrés ». Que nous faut-il de plus? Tous ces témoignages ne suffisent-ils pas à établir qu'au milieu du III^e^ siècle, c'est-à-dire au moment où, selon l'école grégorienne, notre pays commençait à recevoir d'une manière durable la semence de l'évangile, l'organisation des Eglises des Gaules était, au contraire, consommée?

Mais poursuivons. La haute portée du témoignage écrit de saint Irénée étant établie, disons un mot des faits qui ont marqué le long séjour parmi nous de cet illustre champion de la foi catholique.

On sait qu'il prit une part active à la discussion soulevée, sous le pontificat du pape saint Victor, relativement au jour où l'on devait célébrer la fête de Pâques. Eusèbe, la grande et féconde source de l'histoire ecclésiastique pendant les trois premiers siècles, nous a transmis le récit de ce débat solennel où la tradition du siège apostolique s'affirma avec netteté. « A cette occasion, nous dit-il, se tinrent plusieurs synodes et assemblées d'évêques... Nous avons encore les lettres synodales des évêques du Pont, dont la présidence fut déférée à Palma, le plus ancien d'entre eux; et la lettre des églises de la Gaule présidées par Irénée. »

Tous les critiques sérieux, Baronius, Pagi, Tillemont,

Digitized by Google

Labbe, Mansi, Labat, ont trouvé dans ces paroles d'Eusèbe la preuve que saint Irénée avait tenu un concile composé des évêques des Gaules. « Le savant évêque de Césarée, remarque Dom Chamard, en disant que la lettre synodale des Gaules était celle des Eglises (*paræciæ*) de cette province, a voulu nécessairement parler d'Eglises constituées et gouvernées par des évêques. » Le mot *paræcia*, en effet, « dans la primitive Eglise, était exclusivement réservé pour signifier une Eglise constituée ou le territoire sur lequel s'exerçait la juridiction d'un évêque (1). »

Mais, afin qu'il ne reste pas l'ombre d'un doute sur ce point, et pour ôter toute force à l'objection faite par l'école grégorienne, citons encore les paroles d'Eusèbe qui revient sur ce sujet quelques pages plus loin. « Irénée, dit-il, dans la lettre qu'il écrit au nom de *ses frères, les évêques des Gaules*, dont il présidait la réunion, convient qu'il faut célébrer la fête de Pâques le dimanche, mais il avertit respectueusement Victor que le fait d'une divergence sur ce point ne serait pas suffisant pour retrancher de la communion les Eglises dissidentes. » « Je n'ignore pas, dit aussi le P. Sirmond, qu'il y eût dans les Gaules des conciles antérieurs au siècle de Constantin. Deux en particulier se tinrent à Lyon, sous l'épiscopat de saint Irénée (2). »

Comment ajouter à l'évidence qui ressort de tous ces témoignages ? Nous sommes donc autorisés par les conciles tenus à cette époque, et par la manière dont s'exprime saint Irénée sur la situation de l'Église de son temps, dans les Gaules, à formuler des conjectures plus favorables à la prospérité de la religion chrétienne dans notre pays.

Par ailleurs, Eusèbe parle de nos Églises comme de généreuses chrétientés, déjà anciennes, recommandables par la fermeté de leur foi, aussi nombreuses et aussi florissantes que dans les autres provinces du monde romain. A ses yeux

(1) *Etablissement du christianisme.*

(2) *Concilia ant. Gall., præfatio.*

Digitized by Google

saint Pothin n'est pas le premier évêque de Lyon (1). C'est aussi ce qu'indique clairement saint Irénée. Car il nous représente les femmes gauloises séduites par les prestiges du gnostique Marcus, absolument de la même manière que celles de l'Asie ; et pas un mot n'échappe de sa plume pour indiquer que c'étaient des néophytes dans la foi chétienne. Plus loin, énumérant les grâces dont étaient favorisés les vrais disciples du Christ : « Les uns, dit-il, ont la connaissance de l'avenir et des visions et le don de prophétie ; les autres guérissent les malades par l'imposition des mains ; et, comme nous l'avons déjà dit, plusieurs ont ressuscité des morts qui ont persévéré de vivre avec nous pendant de *longues années* (2).

En présence de tous ces faits et de tous ces témoignages, nous avons sans doute le droit, quoi qu'en disent nos adversaires, d'affirmer que depuis longtemps la vie chrétienne circulait dans nos provinces.

On nous oppose ici une phrase de Sulpice-Sévère, c'est-à-dire quelques mots échappés à la plume d'un écrivain du IV^e^ siècle. Voyons la force de cette objection. On traite de texte *vague* l'affirmation précise de saint Irénée ou de Tertullien sur l'existence de plusieurs Eglises constituées dans les Gaules, et l'on nous donne comme décisive une phrase telle que celle-ci : « Sous Marc-Aurèle, fils d'Antonin, éclata la cinquième persécution générale. Ce fut alors, pour la première fois, qu'on vit des martyrs dans les Gaules, la religion du vrai Dieu n'ayant été embrassée qu'assez tard au-delà des Alpes (3). »

Comme nous reviendrons sur ce texte dans un autre article, nous nous contenterons, pour le moment, de remarquer que Sulpice Sévère, en parlant des nombreuses victimes immolées à Lyon pendant la persécution de Marc-Aurèle, dit :

(1) *Hist.* V, 5. — Saint Grégoire de Tours, en appelant saint Pothin *primus Lugdunensis Ecclesiæ episcopus*, s'est conformé au langage ordinaire qui donne ce nom au premier évêque *connu*.

(2) *Contra hæreses*, lib. I, c. 13-32.

(3) *Hist. sac.* lib. II, c. 32.

Digitized by Google

« On vit alors pour la première fois des *martyres* dans les Gaules. » C'est-à-dire, on vit alors pour la première fois ces grandes hécatombes chrétiennes, et non pas simplement des *martyrs*. Grégoire de Tours, lui-même, reconnaît qu'il y eut plus d'un martyr en Gaule dès le premier siècle.

D'ailleurs, des raisons nombreuses, que nous donnerons plus tard, peuvent expliquer cette absence d'hécatombes chrétiennes dans les Gaules pendant le premier et une partie du deuxième siècle, sans qu'il soit besoin d'invoquer l'introduction tardive de la foi dans notre patrie. Aussi, quand Sulpice Sévère ajoute « que la religion du vrai Dieu fut reçue assez tard dans les Gaules », l'expression *reçue* (*suscepta*) doit s'entendre plutôt du nombre que du temps de la conversion des Gaulois. C'est-à-dire que les progrès de la foi dans notre pays, après la prédication apostolique, furent lents, et, pendant les trois premiers siècles, ne prirent pas un caractère d'universalité. Mais il ne pouvait être permis au P. Sirmond de traduire les paroles de Sulpice Sévère par celles-ci : « La religion du vrai Dieu ne fut prêchée que plus tard dans les Gaules. » C'est se rendre coupable d'une altération notable du texte, non moins que d'une erreur historique.

Si on nous demande maintenant à quelle époque on doit faire remonter l'établissement de nos Eglises, nous répéterons ce qui a déjà été dit plusieurs fois. « Les Apôtres eux-mêmes ou leurs disciples immédiats fondèrent nos premières Eglises, et leur œuvre fut perfectionnée par une phalange de nouveaux Apôtres suscités de Dieu à la fin du premier et au commencement du deuxième siècle ».

Eusèbe nous a donné déjà la clef de ce grand fait du pontificat de saint Clément. Mais nous voulons compléter son témoignage relativement à l'origine de nos Eglises en produisant deux documents dont la valeur n'échappera à personne.

Le premier, c'est la lettre de sept évêques gallo-romains à sainte Radegonde. Vers l'année 550, Euphrone, évêque de

Digitized by Google

Tours ; Prétextat, de Rouen ; Germain, de Paris ; Félix, de Nantes ; Domitien, d'Angers ; Victorius, de Rennes ; et Domnolus, du Mans, écrivaient à cette reine, qui venait de fonder à Poitiers le monastère de Sainte-Croix : « Quoique, dès la naissance du christianisme, la prédication de notre sainte foi ait commencé dans les Gaules, ce ne fut qu'un petit nombre de fidèles qui embrassèrent la croyance de ces mystères. Mais pour ne pas laisser notre pays inférieur sur ce point au reste de l'univers, où la prédication apostolique avait obtenu tant de succès, Dieu, dans sa miséricorde, suscita, d'une race étrangère, le bienheureux saint Martin pour illuminer notre patrie (1). »

Ainsi parlaient, vers le milieu du VI^e^ siècle, ces évêques qui devaient aussi bien connaître l'histoire ecclésiastique de leur pays qu'ils connaissaient le texte de Sulpice Sévère. Leur interprétation des mots *serius trans alpes Dei religione suscepta* concorde entièrement avec celle que nous en avons donnée nous-même. Ils constatent d'abord que la prédication de la foi eut lieu dans les Gaules *dès l'origine du christianisme ;* et qu'elle s'étendit jusque dans les contrées de l'ouest. Car leur pensée est évidemment de faire ressortir les bienfaits de l'apostolat de saint Martin et de la venue de sainte Radegonde dans ces mêmes contrées. Ensuite, ils affirment que cette première prédication ne produisit que des résultats relativement peu considérables. « Nous disons relativement, remarque Dom Chamard, et la preuve en est manifeste, puisque, longtemps avant saint Martin, de nombreuses et florissantes Eglises étaient constituées dans toute la Gaule... Les prélats ont voulu, par le contraste entre l'état du pays avant et après saint Martin, relever les glorieuses conquêtes opérées sur les populations rurales par le grand thaumaturge des Gaules (2). »

L'histoire nous apprend, en effet, que saint Martin, par

(1) S. Grégor. Turon., *Hist. Franç.* lib. IX.

(2) *Loc. cit.*

Digitized by Google

lui-même comme par ses religieux, a opéré une révolution immense en faveur de la religion chrétienne parmi les habitants des campagnes de la Gaule.

Qu'on nous permette ici une réflexion sur l'influence des Ordres religieux dans la propagation du christianisme ; vu les circonstances actuelles, elle ne peut manquer d'intérêt.

Avant l'institution de cette nouvelle milice, l'histoire nous montre une grande partie des paysans des provinces de l'Orient et de l'Occident résistant à l'influence du christianisme. Mais à peine des monastères sont-ils fondés, sous la direction de saint Antoine et de saint Pacôme, dans les déserts de l'Egypte, que cette province d'abord, la Palestine, la Syrie, le Pont, la Cappadoce et les villages les plus obscurs de l'Orient ensuite, embrassent en masse la religion pratiquée par ces héros de la pénitence et de la charité. Aussi, voit-on l'un des plus fanatiques représentants du paganisme expirant au commencement du V^e^ siècle, déverser sa haine « contre ces ennemis des dieux, dont les communautés nombreuses et multipliées, dit-il, pervertissent jusqu'aux moindres hameaux de nos provinces (1). » Cette belle institution, qui n'est autre chose que l'expression de la sainteté chrétienne, « ayant reçu la mission divine d'achever l'œuvre régénératrice du christianisme en inoculant la vie surnaturelle jusque dans les fibres les plus intimes du corps social, s'est répandue avec la même rapidité, au moyen des mêmes procédés et dans les mêmes parties du monde que le christianisme lui-même (2). »

L'Orient, dans le courant du III^e^ siècle, eut le privilège d'être fécondé le premier par cette nouvelle sève ; mais, moins de quarante ans après, l'Occident tout entier, et principalement la Gaule, était vivifié à son tour et ne le cédait en rien aux contrées les plus favorisées de l'Orient. Au témoignage du poitevin Rutilius Numatianus, les îles les plus in-

(1) Zozime, *Hist.* lib. V, 2.

(2) Dom Chamard, *Etablissement du christianisme.*

Digitized by Google

cultes de la Méditerranée et de l'Océan étaient couverts de ces forteresses d'un nouveau genre (1).

Mais, de même que les provinces de l'Orient, lorsque les paysans embrassèrent en masse le christianisme, sous l'influence des monastères, possédaient déjà d'innombrables sièges épiscopaux ; de même aussi l'évangélisation des campagnes de la Gaule par saint Martin n'empêche aucunement d'admettre que de nombreuses Eglises avaient été fondées et organisées plusieurs siècles auparavant. N'est-ce pas là ce qu'indique clairement la lettre des sept évêques gallo-romains à sainte Radegonde ?

Si, pour demeurer dans l'exactitude historique, nous devons restreindre dans de justes limites les éloges décernés par eux à saint Martin, il n'en est pas de même de leur affirmation concernant la propagation de la foi dans notre pays, dès l'origine du christianisme. Car, comme elle est exprimée dans des termes qui dénotent plutôt la réserve que l'exagération, et que, par ailleurs, elle est absolument conforme à tous les monuments les plus avérés du IV^e^ siècle, elle doit être considérée comme l'écho d'une tradition ancienne et respectable qu'il faut préférer aux assertions postérieures de saint Grégoire de Tours.

Le second document témoigne d'une manière encore plus explicite et plus formelle de la prédication de la foi dans les Gaules, du vivant même des Apôtres. C'est une lettre synodale adressée au pape saint Léon, en l'année 450, par dix-neuf évêques suffragants de la métropole d'Arles, réunis en concile. Ils supplient le souverain Pontife de revenir sur sa première décision et de restituer à leur métropole les titres et privilèges contestés par l'église de Vienne. « Toutes les provinces de la Gaule, disent-ils, savent et la sainte Eglise romaine n'ignore pas que la première sur le sol gaulois la cité d'Arles a eu l'honneur de recevoir dans ses murs saint

(1) Beugnot, *Hist. de la destruction du paganisme en Occident*, t. II, p. 181.

Digitized by Google

Trophime envoyé par le bienheureux Apôtre Pierre, et que de là le bienfait de la foi et de la religion s'est répandu peu à peu sur les autres contrées des Gaules (1). »

L'importance capitale de ce document pour la question qui nous occupe, n'échappera à personne. Il renverse par la base le système grégorien. Qui ne voit, en effet, que la date assignée par Grégoire de Tours à la mission de saint Trophime devient inadmissible en présence de la lettre synodale des évêques dont nous venons de traduire le fragment le plus remarquable ? Ces dix-neuf témoins affirment en présence de saint Léon mal disposé et de l'Eglise romaine dont ils invoquent les archives, que saint Trophime a été envoyé en Gaule par l'Apôtre saint Pierre lui-même. Et le pape, loin de leur donner sur ce point aucun démenti, n'appuie les restrictions qu'il apporte à leur demande que sur la convenance de ne pas frustrer les deux évêques de Narbonne et de Vienne d'un droit désormais acquis par une prescription suffisante.

Il y a lieu de s'étonner qu'un témoignage aussi solennel exprimé par un concile des Gaules, antérieur de plus de cent ans aux paroles hésitantes et mal définies de Grégoire de Tours, n'ait pas fait plus d'impression aux adversaires de l'apostolicité de nos églises. Déjà, dès l'année 417, le pape saint Zozime écrivait : « On ne doit, sous aucun prétexte, déroger à l'antique privilège de la ville métropolitaine d'Arles. C'est à elle la première que fut envoyé, de ce siège, le grand pontife Trophime ; et, de cette source, les ruisseaux de la foi se répandirent pour arroser les Gaules. »

Les adversaires de la tradition n'échappent pas à la force de ces témoignages en inventant, comme le fait M. l'abbé Chevalier, l'existence de deux Trophimes, l'un envoyé par saint Pierre et l'autre par le pape saint Fabien (3). Cette

(1) *S. Leonis opera*, epist., 65.

(2) *Concil. ant. Gall.* t. I, p. 42.

(3) *Les Origines de l'Eglise de Rome, d'après l'hist.*, etc. p. 162.

Digitized by Google

pensée neuve est peut-être ingénieuse, mais elle n'est pas solide. Car en vertu de quelle règle de la critique prétend-on nous imposer deux évêques d'Arles du nom de Trophime? Il ne suffit pas d'une possibilité pour constituer un fait : il faut des preuves, et le docte apologiste de Grégoire de Tours nous apporte seulement l'allégation de l'existence, au III^e^ siècle, de plusieurs évêques du nom de Trophime. Il faudrait que les documents relatifs à l'Eglise d'Arles permissent de conclure à l'existence de deux évêques de ce nom ou du moins, que l'Eglise d'Arles reconnût cette duplication qu'on veut lui imposer. Mais rien de cela n'a lieu : au contraire, cette église n'a eu garde d'inscrire dans ses diptyques sacrés le nom de ce second Trophime.

En outre, l'évêque Trophime que saint Grégoire de Tours fait venir dans les Gaules vers le milieu du III^e^ siècle, est sans doute celui qui a laissé dans l'Eglise d'Arles une mémoire vénérée, comme Gatien à Tours, Denys à Paris, Saturnin à Toulouse, Martial à Limoges. Or, c'est en vain qu'on cherche dans l'histoire un évêque d'Arles, du nom de Trophime, autre que le disciple de saint Paul, qui soit honoré d'un culte public

Ajoutons aussi que, d'après le témoignage des dix-neuf évêques cité plus haut, le bienheureux Trophime, envoyé par saint Pierre, fonda, par lui ou par ses disciples, les Eglises des deux Narbonnaises et de la province de Vienne, puisque c'est sur sa mission apostolique qu'ils établissent le droit métropolitain de l'Eglise d'Arles. C'est-à-dire que non seulement l'Eglise d'Arles, mais encore celles de Viviers, Valence, Dijon, Besançon étaient déjà constituées avant la fin du II^e^ siècle.

Nous sommes donc autorisés à écouter l'historien Eusèbe nous racontant les fruits admirables recueillis par une phalange de fervents disciples des Apôtres à la fin du premier siècle ou au commencement du deuxième, dans notre patrie. Tout ce qu'il affirme, en effet, est en parfaite harmonie avec ce que nous apprennent les échos affaiblis de nos traditions

Digitized by Google

ecclésiastiques. Quant à l'impossibilité où nous sommes d'énumérer par leurs noms les sièges épiscopaux établis du premier au deuxième siècle, elle ne saurait être considérée comme infirmant notre démonstration. Ainsi que nous le dirons dans un prochain article, personne n'a songé à dénier aux Eglises de l'Italie et de l'Orient leurs origines apostoliques, quoique beaucoup parmi elles ne puissent apporter de documents historiques racontant leur fondation, ou transmettant nominativement le souvenir de leurs évêques pendant les trois premiers siècles.

(*A suivre.*) Fr. GEORGES de Villefranche,
Fr.m. cap.

Digitized by Google

UNE QUESTION D'HISTOIRE

Les Eglises de France sont-elles d'origine Apostolique ?

(Suite) (1)

III

Si, comme nous l'avons déjà démontré, les preuves en faveur de l'apostolicité de nos églises s'harmonisent admirablement avec les monuments historiques et reçoivent de cette harmonie une très grande force, celles qu'on leur oppose nous paraissent manquer de solidité. Cependant nous reconnaissons volontiers qu'elles ont leur valeur, du moins apparente ; et si nous parvenons à les détruire, nous ne croirons pas avoir démontré par là l'ignorance ou la mauvaise foi de nos adversaires. « L'histoire, dit Dom Chamard, est une science fort difficile ; le vaste champ de son domaine est couvert de ronces et d'épines que le labeur le plus infatigable a peine à déraciner. Si un travailleur a la bonne fortune de remettre en pleine culture une portion, même minime, de cet héritage livré aux soins de l'investigation humaine il peut s'en réjouir ; mais, en vérité, ce n'est qu'à Dieu qu'il doit en rapporter la gloire et le mérite (2). »

Parmi les représentants de l'école grégorienne, plusieurs soutiennent que toutes les légendes du moyen âge relatives à l'origine apostolique des Eglises de France, découlent des fausses décrétales. « Hincmar, disent-ils, et même les papes, depuis le IX[e] siècle, se sont appuyés pour prouver l'origine de nos Eglises sur des lettres apocryphes de saint Clément et de saint Anaclet dans lesquelles les métropoles ecclésiastiques, suivant les divisions provinciales de l'empire romain

(1) Voir la livraison de novembre 1901.

(2) *Etablissement du Christianisme.*

Digitized by Google

adoptées à la fin du IV^e^ siècle, sont représentées comme des créations du pape saint Clément. Donc ce qu'on a écrit au moyen âge dans le sens de l'origine apostolique de nos Eglises a été puisé à une source suspecte (1). »

Nous croyons avoir suffisamment démontré par tout ce que nous avons dit jusqu'ici que l'opinion d'une mission générale en Gaule au premier siècle n'est point née avec les fausses décrétales. Mais examinons la lettre apocryphe de saint Clément à saint Jacques de Jérusalem: « L'apôtre Pierre nous a commandé d'envoyer des évêques dans chacune des cités où il n'en avait pas envoyé lui-même.., ce que nous avons commencé de faire... Conformément à ses instructions nous en dirigerons quelques-uns vers les Gaules et les Espagnes, quelques autres en Germanie, en Italie et vers d'autres nations. »

Tel est ce document extrait des fausses décrétales. Qu'il nous soit permis de citer ici une note du savant M. Le Hir : « Je voudrais, dit-il, en parlant de l'accord surprenant du livre des *Philosophumena* avec ce que nous apprend de saint Calixte le *Liber Pontificalis*, étendre cette remarque aux fameuses décrétales d'Isidore, qui ont fourni l'occasion de tant d'invectives et de déclamations. Chaque jour apporte un nouvel indice du fonds de vérités qu'elles recèlent sous une bordure de passages plus récents, empruntés aux Pères et aux Conciles, et qui leur servaient peut-être de commentaires avant qu'on eût l'idée maladroite et malheureuse de coudre le tout ensemble dans un texte suivi (2). » Or, si nous appliquons, suivant les lois de la critique, cette observation du savant Sulpicien au passage de la lettre de saint Clément que nous venons de citer, nous voyons de suite le fonds de vérité qu'il contient.

Voici, en effet, ce qu'écrivait le pape Innocent I^er^, en l'an-

(1) *Loc. cit.* — Voir aussi M. l'abbé Chevalier, *Les Origines de l'Eglise de Tours*, page 438 et suivantes.

(2) *Etudes religieuses*, octobre 1865.

Digitized by Google

née 416, à l'évêque de Gubbio : « Qui ne sait que ce qui a été déposé par le Prince des Apôtres, Pierre, dans le trésor de la tradition de l'Eglise Romaine, doit être observé par tous ? C'est, d'ailleurs, un fait avéré que nul n'a fondé d'Églises dans toute l'Italie, les Gaules, les Espagnes, l'Afrique, la Sicile, et les îles adjacentes, qui n'en ait été institué pasteur par le vénérable apôtre Pierre ou ses successeurs. » Ces paroles ne sont évidemment que la confirmation de la lettre tirée de fausses décrétales, et ces deux textes se complètent mutuellement. Car, ainsi que le montre le contexte, le pape Innocent I^er^ a voulu parler ici des successeurs immédiats de saint Pierre ; autrement son assertion serait fausse, même pour les Gaules. C'est-à-dire qu'il désigne d'une manière évidente saint Clément, puisque, selon Eusèbe, c'est sous le pontificat de ce pape que les conquêtes apostoliques furent achevées et perfectionnées par de nombreux missionnaires. Voyons maintenant la lettre du pape saint Anaclet adressée « à toutes les églises de Jésus-Christ établies dans les provinces des Gaules » (1). Cette lettre, qui contient un règlement relatif à la chevelure des clercs mentionné aussi dans le *Liber Pontificalis*, présente tous les caractères de l'authenticité. Elle a été acceptée, en effet, par l'autorité des conciles et des papes, qui ont inséré et maintenu dans le corps du *droit canonique* le règlement dont il est ici question (2).

Aussi est-ce en vain que les adversaires de la tradition s'obstinent à la rejeter comme apocryphe ; les raisons qu'ils

(1) *Patrol. grec*, t. V. col. 1229. — « Frères, disait le Pontife, veillez dans toutes les églises de vos régions à ce que les clercs se montrent, comme ils le doivent, le modèle des laïques par l'exemple de la vertu, la régularité de la conduite. Défendez aux clercs, en leur rappelant le précepte apostolique, de laisser croître et d'entretenir leur chevelure ; qu'ils coupent leurs cheveux en forme de couronne sur le sommet de la tête. Leur vie toute entière doit se distinguer de celle des laïques ; il est donc convenable qu'un signe extérieur manifeste ostensiblement cette distinction. » (Anicet, *Epist.* cap. IV.)

(2) *Corpus Juris canonici academicum*, *Decret. distinct.* 23.

Digitized by Google

allèguent ne sont ni fortes ni évidentes. Mais le véritable motif de cette exclusion tient à leur système de critique historique qui tend à supprimer, l'un après l'autre, tous les monuments de l'Eglise primitive, et contre lequel nous ne saurions trop énergiquement protester. « Les Gaules, disent-ils, ne furent évangélisées qu'en l'an 250 de notre ère ; comment saint Anicet aurait-il pu adresser, en l'an 150, une Epitre à des Eglises qui n'existaient pas encore ? Un évêque se trouvait alors dans cette terre rebelle à la prédication de l'évangile ; c'était saint Pothin à Lugdunum ; et si le pape lui avait écrit une lettre, elle n'aurait pu être adressée collectivement *à toutes les Églises*. »

La véritable science historique a fait justice, aujourd'hui, de ces thèses, étroites et passionnées. Nous l'avons prouvé surabondamment, il y avait d'autres églises et d'autres provinces ecclésiastiques que celle de Lugdunum, constituées dans les Gaules au temps de saint Anicet.

Les partisans de l'évangélisation des Gaules au III^e^ siècle insistent : « Si les origines de la plupart de nos églises remontaient aux temps apostoliques, elles seraient antérieures à l'Eglise de Lyon, dont le premier évêque, saint Pothin, ne peut guère avoir été envoyé dans cette ville avant le commencement du II^e^ siècle. Or il est invraisemblable d'admettre que la ville la plus importante de la Gaule ait reçu la foi après Limoges ou Paris. »

Mais il faut d'abord remarquer que l'affirmation d'après laquelle saint Pothin serait le premier évêque ou même le fondateur de l'Église de Lyon ne repose sur aucun témoignage historique, Lorsque saint Grégoire de Tours l'appelle : *Primus Lugdunensis ecclesiae episcopus*, c'est évidemment dans le sens de premier évêque *connu*, ainsi que le reconnaît M. l'abbé Duchesne. Saint Irénée, dans le récit de la glorieuse mort des martyrs de Lyon, ne dit pas un mot qui laisse supposer que saint Pothin fût le premier évêque et le fondateur de cette importante chrétienté. Cependant un tel titre aurait mérité une mention spéciale ; la reconnais-

Digitized by Google

sance même devait en faire un devoir. Par ailleurs, il ne sert de rien d'invoquer l'absence de tradition dans l'Église de Lyon en faveur d'une origine plus ancienne. Car nous savons que, dès le IV^e^ siècle, Ancyre de Galatie, Carthage en Afrique et Tarse en Cilicie, ne connaissaient pas leurs premiers évêques institués par les Apôtres.

Et quand bien même saint Pothin serait le premier évêque de Lyon, on n'en pourrait rien conclure contre l'apostolicité des autres Eglises de la Gaule. La lettre synodale des dix-neuf évêques de la province d'Arles n'affirme-t-elle pas, en effet, de la manière la plus anthentique, que la ville d'Arles a été la première dans notre patrie à recevoir la semence de l'évangile, et que de là la foi s'est répandue dans les autres provinces gauloises ?

Nous arrivons maintenant à l'argument négatif auquel M. l'abbé Duchesne, après M. l'abbé Chevalier, paraît attacher la plus grande importance. « Les diptyques de nos Eglises, dit-on, représentés par les catalogues des évêques ne mentionnent tous, ou presque tous, que deux ou trois noms avant Dioclétien. Donc nos Eglises n'ont pas été fondées avant le milieu du III^e^ siècle. »

Mais ceux qui font cet argument ont-ils réfléchi que, s'il avait quelque valeur, toutes les Eglises du monde catholique, à l'exception d'un très petit nombre, n'auraient pas eu d'existence durable et permanente avant le règne de l'empereur Dèce, et quelques-uns même avant Dioclétien ! Nous avons déjà dit que, dès le IV^e^ siècle, ni Ancyre de Galatie, ni Carthage en Afrique, ni Tarse en Cilicie ne connaissaient leurs premiers évêques institués par les Apôtres. Qu'on parcoure aussi l'*Oriens christianus* du P. Lequieu et l'*Italia sacra* d'Ughelli et l'on verra comment, en Orient, les Eglises, même Apostoliques, n'ont pas conservé le souvenir d'un plus grand nombre d'évêques que dans les Gaules avant Dioclétien. Ainsi, « à Philippes, dit Dom Chamard, après Epaphrodite, on ne trouve qu'Olympus, Vital et Porphyre, l'un des Pères du Concile de Sardique en 343. Césarée, en Cappadoce,

Digitized by Google

n'est pas plus riche. En Italie, à part Rome, Milan et Ravenne, pas une église n'a gardé la mémoire de ses premiers évêques ; et encore pourrait-on facilement discuter sur l'authenticité de la liste de Milan et de Ravenne, comme on l'a fait pour celle des évêques de Metz, d'Arles et de Trèves, en France » (1). Si on jette un regard sur l'Afrique et l'Espagne, on voit que leurs Eglises sont encore plus dépouillées que celles de l'Orient, de l'Italie et de la Gaule.

Où faut-il chercher la cause de cette lacune qui paraît inexplicable à beaucoup d'écrivains ? On ne peut pas dire, comme l'ont fait certains chroniqueurs pour les Eglises de France, que cette difficulté s'explique par la cessation de l'épiscopat pendant un certain temps. Mais il nous paraît plus vraisemblable d'admettre avec M. de Rossi (2) que l'Eglise étant devenue une force sociale, grâce aux relations plus directes qui avaient été acceptées entre les deux pouvoirs, dès le commencement du III^e^ siècle, la police romaine avait pénétré dans le secret des biens meubles et immeubles de l'Eglise : par suite, au moment des crises violentes, elle pouvait mettre la main sur toutes les archives ecclésiastiques. C'est ce qu'elle fit dans la persécution de l'empereur Dèce, et mieux encore par les ordres exprès de Dioclétien, ainsi que l'atteste Tillemont (3).

Si nous ajoutons que les invasions des barbares furent nombreuses, que depuis l'Océan jusqu'à l'Euphrate, depuis l'Atlas jusqu'au Pont-Euxin et le Danube, le vieux monde romain s'écroula sous leurs coups et ne présenta plus qu'un amas de ruines, on voit de suite les conséquences d'un tel cataclysme, et on s'explique suffisamment la perte des archives ecclésiastiques.

M. l'abbé Chevalier, afin de montrer que saint Grégoire de Tours est dans le vrai en n'admettant que deux évêques de cette ville avant saint Martin, assure que l'historien des

(1) *Etablissement du Christianisme.*
(2) *Revue des Questions historiques*, janvier, 1869.
(3) *Hist. Eccles.*, t. V, p. 21.

Digitized by Google

Francs, « au milieu du silence de la tradition orale, a pu recueillir, dans les témoignages de la tradition écrite et dans les archives de son Eglise, des éléments chronologiques suffisants pour assigner avec certitude la mission de saint Gatien au règne de Dèce... Les diptyques, dit-il, constituaient le monument le plus important et le plus authentique de ce pieux trésor. C'étaient, comme on le sait, des tablettes d'ivoire ou de bois sur lesquelles on inscrivait les noms des Prélats avec la durée de leur épiscopat... En inscrivant les noms et l'ordre de leurs évêques sur les diptyques les Eglises avaient pour but d'établir nettement leur origine (1). »

Or rien n'est plus inexact : et on ne peut s'empêcher de voir dans ces paroles du docte président de la société archéologique de la Touraine une affirmation qui, pour n'être pas nouvelle, n'en est pas moins sans aucun fondement. Qu'étaient, en effet, les diptyques des Eglises ? « C'étaient des tablettes d'ivoire ou de bois sur lesquelles on inscrivait les noms des principaux bienfaiteurs et de *l'évêque actuel*, celui du métropolitain et du Pape ; plus tard on ajouta celui du primat. Et dans les grandes Eglises patriarcales ou primatiales, comme Alexandrie, Antioche, Carthage, etc., on mentionnait les évêques des autres principales Eglises du monde catholique avec lesquelles on était en communion directe, au moyen des *litteræ formatæ* ou *communicatoriæ*. Dans la liste consacrée aux défunts, on ajoutait aux noms des quelques évêques dont la mémoire était gardée avec une spéciale vénération parmi les fidèles, ceux de certains évêques des sièges patriarcaux, ou de certains amis dont le souvenir rappelait particulièrement la véritable doctrine et la communion générale de l'Eglise (2). » L'histoire nous fournit sur ce point de nombreux exemples. Ainsi nous sommes loin de la nomenclature complète des évêques d'une Eglise

(1) *Les Origines de l'Eglise de Tours*, p. 207 et suivantes.

(2) Dom Chamard, *Etablissement du christianisme.*

Digitized by Google

depuis sa fondation, loin surtout des notes chronologiques « accolées dans les diptyques à chacun de ses évêques. »

Mais voulons-nous connaître les sources dans lesquelles Grégoire de Tours a puisé ce qu'il rapporte de ses prédécesseurs et de saint Gatien en particulier ? Ecoutons ce qu'il dit lui-même : *Fama referente cognovimus.* » Ainsi, le bruit de la *renommée*, la tradition *vulgaire*, voilà les sources qu'il a pu consulter.

C'est encore en vain que les ordinations épiscopales faites par les papes sont invoquées par les partisans de l'évangélisation de la Gaule au III^e^ siècle. Elles ne leur sont pas plus favorables que les listes des évêques. Nous ne trouvons pas, disent-ils, dans le catalogue du pape Félix IV « la trace de cette grandiose mission épiscopale qui, dès la première heure de la prédication évangélique, aurait couvert le monde entier de ses pacifiques conquérants. » Mais pourquoi supposer que l'auteur de cette chronique avait pour but de mentionner les ordinations de tous les disciples immédiats des apôtres qui participèrent à la communion du monde ? D'après le témoignage d'Eusèbe ils étaient innombrables.

Il ne faut pas oublier, en effet, que, pendant le premier siècle, le mouvement apostolique était général dans l'Eglise sous l'impulsion de l'Esprit-Saint qui dominait les âmes. Il partait, nous dit Eusèbe, de la Syrie et de la Grèce comme de l'Italie et de Rome. Saint Pierre, saint Paul, saint Clément et les autres princes de l'Eglise n'avaient qu'à sanctionner les missions que ces hommes de Dieu avaient reçues directement du ciel. Comme ils étaient consacrés dans leur pays, il n'y a pas lieu de s'étonner qu'ils ne figurent pas dans le catalogue romain.

Nous ne nous arrêterons pas longtemps à un autre argument négatif de l'école grégorienne. Elle dit : « L'antiquité que l'on prête à la plupart de nos églises, aurait pour conséquence de nous doter de plus de quatre-vingts disciples du Sauveur au lieu de soixante-douze que reconnaît l'autorité

Digitized by Google

des divines Ecritures. Qui croira jamais, d'ailleurs, à un privilège si exclusif en faveur d'un seul pays ? »

On peut répondre : que l'on conteste la vérité de certaines légendes du moyen âge, de certaines prétentions de telle ou telle église en particulier, nous le voulons bien ; mais de là à nier le fait général il y a un abîme. D'ailleurs, par disciples du Sauveur on peut entendre aussi tous ceux qui auraient été convertis soit par Jésus-Christ lui-même, soit par les Apôtres ; et le nombre, nous dit Eusèbe, en est incalculable. Par suite, rien n'empêche que nos premiers missionnaires aient été pris dans cette sainte phalange.

Passons maintenant à l'examen de la preuve qu'on prétend tirer du silence des inscriptions funéraires. M. le Blant, membre de l'Institut, dans ses *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, *Manuel d'Epigraphie chrétienne*, considère ce silence comme un témoignage de la diffusion *tardive* du christianisme dans notre pays.

« A interroger, dit-il, les monuments originaux laissés par les premiers fidèles, des différences considérables apparaissent dans nos provinces... L'inégalité dont témoigne l'aspect de ma carte, m'engage donc à chercher ailleurs que dans les traditions et les légendes le secret de nos origines chrétiennes. L'école *historique* n'admet point chez nous un christianisme fait, comme on l'a dit, par explosion... De Rome, où elle (la foi) grandit, nous la voyons venir et apparaître d'abord dans la Viennoise et la première Lyonnaise, c'est-à-dire dans les provinces où la vie romaine a le mieux pénétré. Le centre se montre moins docile. *Saint Martin n'y fera prévaloir la vraie croyance que vers la fin du IV^e^ siècle.* Les textes le disent, et les conciles, les vies des saints nous apprennent que, deux cents ans plus tard, la lutte contre le paganisme n'était point éteinte dans ces contrées. Au nord, l'évangélisation se fera plus tardivement encore (1). »

(1) *Loc. cit.*

Digitized by Google

Citons tout d'abord une réflexion de Dom Chamard au sujet des lignes qui précèdent : « M. Le Blant nous permettra de lui dire que ni D. Mabillon ni D. Ruinart ne se seraient attribué le titre *d'école historique* à l'exclusion de leurs contradicteurs. Ces grands mots, nous l'avouons, loin de nous faire impression, ne font que nous porter à examiner de plus plus près une opinion qui se décerne à elle-même une telle qualification (1). »

L'épigraphie assurément est appelée à rendre les plus grands services à l'histoire ; mais de l'aveu même de M. Le Blant, « il ne faut ni en exagérer ni en méconnaître l'importance. » Ecoutons la lumineuse exposition que M. de Rossi nous donne des lois qui ont présidé à l'usage des inscriptions chrétiennes pendant les quatre premiers siècles. « On peut donner deux causes de l'excessive rareté des *tituli* à dates certaines et antérieures à la paix de l'Eglise : ou bien *l'usage des inscriptions fut extrêmement rare pendant cette période primitive du christianisme*, ou bien, tout en ne négligeant pas absolument cet usage, les chrétiens n'eurent aucun soin d'y noter l'année... Comme le jour anniversaire de la mort ou de la déposition dans le tombeau de leurs défunts était profondément gravée dans le cœur des chrétiens, et que la célébration de cet anniversaire faisait partie du culte religieux il n'était plus nécessaire de le graver sur la pierre... Les *tituli* chrétiens qui appartiennent manifestement à la plus haute antiquité, ne portent presque jamais la date du mois ou du jour, et surtout de l'année et des consuls. Au contraire les inscriptions qui sont contemporaines du III^e^ siècle environ, indiquent souvent le jour du mois, mais rarement encore les noms des consuls. Vers la fin du même III^e^ siècle les exemples se multiplient, et de temps à autre on trouve les noms des consuls ; enfin, au IV^e^ siècle, cette coutume

(1) *Etablissement du Christianisme.* — Après ce qui a été dit jusqu'ici et ce que nous dirons encore, le lecteur jugera de quel côté est la véritable *école historique*.

Digitized by Google

devint de plus en plus une loi générale dans les inscriptions chrétiennes.

« Tout ce que je viens de dire s'applique principalement aux chrétiens de Rome, car, en dehors de cette ville, je ne connais aucune inscription, à l'exception peut-être d'une seule, antérieure à Constantin, qui porte une date consulaire... Quant aux raisons que l'on peut alléguer pour expliquer le nombre plus ou moins grand d'inscriptions datées dans telles ou telles provinces ou citées depuis la fin du IV^e^ jusqu'aux V^e^ et VI^e^ siècles, l'histoire de ces provinces ou cités peut seule les déterminer (1). »

De ces paroles aussi bien que de tout le livre de M. de Rossi il ressort : 1° que l'usage des inscriptions tumulaires est d'origine romaine ; 2° que l'absence de ces inscriptions pendant les trois et même les quatre premiers siècles ne prouve absolument rien contre l'antiquité des églises d'une contrée ; 3° que le nombre des inscriptions datées, à partir de la fin du IV^e^ siècle, prouve uniquement que les familles ou les cités où elles sont fréquentes, avaient adopté l'usage des fidèles de Rome avec plus ou moins d'empressement ; et le défaut d'inscriptions indique seulement que la coutume romaine n'avait pas été acceptée par les chrétiens du pays. M. de Rossi ajoute : « Après la paix de l'Eglise, la première inscription datée (en dehors de Rome) est celle de Petronius Dexter, évêque de Clusum (322) ; la seconde est celle de Lyon (334) ; la troisième celle d'Alby, en 339, et les autres que l'on rencontre ensuite en divers lieux, moins rarement que dans les temps antérieurs. Toutefois nulle part encore, pendant la durée du IV^e^ siècle, elles ne sont fréquentes. »

On doit évidemment étendre ces observations aux signes symboliques, et même aux touchantes exclamations des chrétiens : *Vivas Deo*, etc. ; autrement Rome serait à peu près la seule ville du monde, où la foi aurait été prêchée avant le IV^e^ siècle, puisque les inscriptions chrétiennes antérieures

(1) De Rossi, *Inscriptiones christianæ urbis Romæ*, Introd. p. CVIII.

Digitized by Google

à cette époque font défaut à peu près partout. Telles sont les conclusions que nous fournit l'une des plus importantes branches de la science archéologique, l'épigraphie chrétienne ; toutes les autres dépassent les bornes imposées par la logique historique.

M. Le Blant se plaît à considérer M. de Rossi comme le « Mabillon de l'épigraphie chrétienne », et en cela tout le monde sera d'accord avec lui ; par suite, il respecte les conclusions du savant archéologue italien ; mais alors que devient la statistique qu'il a lui-même dressée à grands frais ?

L'objection qu'il tire de l'existence du paganisme dans une grande partie de la Gaule au temps même de saint Martin est encore moins solide. Quelle est, en réalité, la question en litige ? « Elle consiste à savoir non pas si la foi a été embrassée dès les temps apostoliques par toutes les populations du monde romain et de la Gaule en particulier, absurde prétention qui n'est entrée dans le cerveau de personne, mais si les Apôtres ont eu assez de succès dans les principaux centres de population du monde civilisé pour y établir des Eglises, comme autant de foyers de lumière placés au milieu des ténèbres pour éclairer toutes les âmes de bonne volonté » (1). Or, la question étant ainsi posée, il est évident que le paganisme du peuple des campagnes et même d'une grande partie des habitants des villes au temps de saint Martin, n'est pas une preuve de *la propagation tardive* de la foi parmi nos ancêtres, de même que l'obstination des populations africaines, au temps de saint Augustin, n'empêchait pas l'Eglise de ce pays de posséder quatre cent quatre-vingt-six sièges épiscopaux.

M. Le Blant voudrait-il faire croire qu'en 372, date probable de l'ordination de saint Martin, il n'y avait encore dans le centre, l'ouest ou le nord de la Gaule aucun siège épiscopal ? Mais l'histoire entière de ce temps-là protesterait. Le récit même de l'élection de saint Martin, comme évêque

(1) *Etablissement du Christianisme.*

Digitized by Google

de Tours, suppose un assez grand nombre d'évêques dans nos contrées de l'Ouest (1). Lorsque saint Hilaire de Poitiers, avant l'épiscopat de saint Martin, réunit ces nombreux conciles, dans lesquels furent condamnés les supercheries ariennes du concile de Rimini et réconciliés les évêques gaulois repentants de leur faiblesse, ne trouva-t-il pour seconder son zèle que des évêques de la Narbonnaise ? Le même saint Docteur, vers l'an 358, dédia son livre *De synodis* « à ses frères et co-évêques de l'Aquitaine, de la Novempopulanie, de Toulouse, des provinces britanniques, etc. »

Ajoutons que dans la liste incomplète conservée par saint Athanase des 344 prélats catholiques qui adhérèrent aux décrets du concile de Sardique, en l'année 343, figurent trente quatre évêques des Gaules. On y voit, entre autres, Euloge d'Amiens, Dyscolius de Reims, Mercurius de Soissons, Declopetus d'Orléans, Eusèbe de Rouen, Optatien de Troyes, Simplicius d'Autun, Victorin de Paris, Donatien de Châlons-sur-Saône, Emilien de Valence.

Mais M. Le Blant est-t-il plus heureux lorsqu'il nous montre les saints des V^e^, VI^e^, VII^e^, VIII^e^ siècles parcourant le nord de notre sol, la deuxième et la troisième Lyonnaise, les deux Belgiques, les deux Germanies, la grande Séquanaise qui, au VI^e^ siècle, gardait encore des temples païens, et cela dans le but de prouver qu'avant cette époque la religion chrétienne n'avait jeté que de faibles racines dans ces parties de la Gaule, et n'avait pas eu d'Eglises constitués ?

« En vérité, selon la remarque de Dom Chamard, on croit rêver lorsqu'on voit des hommes sérieux et instruits oublier à ce point les faits les plus éclatants de l'histoire (2). » Qui donc peut ignorer que notre pays a subi de nombreuses invasions barbares, et qu'elles y ont fait des ruines immenses à la fin du IV^e^ et pendant le V^e^ siècle ? Faut-

(1) Sulpice Sévère, *Vita sancti Martini*, c. IX, « Nonnulli ex episcopis, qui ad constituendum antistitem fuerant evocati...

(2) *Etablissement du Christianisme*.

Digitized by Google

il rappeler, entre autres, les lamentations de saint Jérôme sur les dévastations de la Gaule ? Toutes les églises, presque tous les sièges épiscopaux que les documents les plus anciens nous montrent établis dans les provinces du nord au IV^e^ siècle, furent engloutis dans l'épouvantable cataclysme du V^e^ siècle ; et là où florissaient jadis de nombreuses chrétientés, le zèle de nouveaux apôtres dut encore déployer toute sa puissance.

Nous croyons avoir répondu surabondamment aux arguments négatifs par lesquels l'école grégorienne s'efforce de démontrer que l'origine des Eglises de France remonte seulement à la fin du III^e^ siècle. Dans un prochain et dernier article nous examinerons la valeur des preuves dites positives.

Fr. GEORGES, de Villefranche.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

UNE QUESTION D'HISTOIRE

Les Églises de France sont-elles d'origine Apostolique ?

Suite (1).

IV

« Le système qui recule la fondation des Eglises de France, dit M. l'abbé Darras, jusqu'à l'an 250 de notre ère, nous semble *a priori* et indépendamment de toute étude des monuments primitifs une thèse inadmissible qui résiste difficilement à un examen sérieux ». (2) Nous ne voulons pas être aussi absolu que le célèbre historien de l'Eglise, et nous examinons consciencieusement les raisons produites en faveur de la thèse grégorienne. On a vu, dans l'article précédent, ce qu'il faut penser des preuves négatives ; nous allons voir maintenant si les preuves dites positives ont plus de valeur. Elles peuvent se résumer sous quatre chefs différents : 1° Quelques textes apocryphes ; 2° les martyrologes ; 3° le célèbre texte de Grégoire de Tours ; 4° un passage de l'histoire de l'Eglise par Sulpice Sévère.

***

1° *Quelques textes apocryphes.* — Quoique les tenants de l'école grégorienne soient les premiers à suspecter l'authenticité des légendes des saints, ils ne craignent pas toutefois d'y puiser des arguments pour attaquer l'antiquité de certaines Eglises, par exemple de celle de Paris. Mais quelle valeur peut-on attribuer à des ouvrages aussi fabuleux

(1) Voir la livraison de novembre 1901.

(2) *Hist. gén. de l'Eglise*, t. V, p. 250.

Digitized by Google

que ceux de Dorothée de Tyr? « Un autre catalogue, dit M. l'abbé Chevalier, est celui qu'on attribue *à tort ou à raison* à Dorothée, évêque de Tyr, martyrisé, dit-on, à l'âge de 107 ans, sous Licinius ou plutôt sous Julien l'Apostat. C'est une œuvre informe, pleine d'incohérences et d'anachronismes, où nous n'avons à relever que deux noms : Crescent, évêque de Chalcédoine *en Gaule*, c'est-à-dire *en Galatie*, et Trophyme décapité à Rome sous Néron (1). » Et c'est en s'appuyant sur un tel document qu'on essaie de conclure que les Eglises des Gaules n'ont pu recevoir leurs missionnaires du temps des Apôtres! Il faut convenir que la conclusion n'est pas bien rigoureuse.

* * *

2° *Les martyrologes.* — Les martyrologes fournissent aussi aux partisans de l'évangélisation des Gaules à la fin du III^e^ siècle un argument en faveur de leur opinion. Mais le malheur est que cette source est loin d'être pure de tout mélange d'erreur. Dans le principe, les martyrologes ne marquaient que les jours et non les années de la mort des martyrs, comme on le voit dans l'ancien calendrier de Carthage publié par Mabillon. Si on excepte les actes proconsulaires, qui indiquent la date officielle, les autres documents ne contiennent rien de précis à cet égard. Or, les martyrologes ne sont que la reproduction abrégée des actes des martyrs ou des légendes des saints. « Les dates chronologiques qu'on y rencontre, observe Dom Chamard, n'ont pas d'autre valeur que celle que leur confèrent l'intelligence et la science de leur rédacteur » (2).

C'est ainsi qu'on voit le petit martyrologe romain, ceux d'Adon, d'Usuart, se montrer tantôt favorables, tantôt défavorables à l'apostolicité de nos Eglises. Les partisans de l'école grégorienne élèvent jusqu'aux nues ces documents lorsqu'ils leur prêtent un appui convenable, et ils les re-

(1) *Origines de l'Eglise de Tours*, etc. — C'est par distraction, sans doute, que M. l'abbé Chevalier a laissé passer l'erreur géographique de Dorothée de Tyr ; car la ville de Chalcédoine est en Bithynie, non en Galatie.

(2) *Etablissement du Christianisme.*

Digitized by Google

jettent avec dédain lorsqu'ils ne parlent pas un langage conforme à leur opinion. Le bienheureux Adon de Vienne surtout est le plus souvent l'objet de leurs variations à ce sujet. Le *petit romain* lui-même est tout à fait maltraité par M. l'abbé Chevalier, lorsqu'il a le malheur de faire de Paul de Narbonne un disciple des Apôtres.

Est-ce à dire qu'il faille dédaigner l'autorité des martyrologes? Evidemment non, car elle a droit à tout notre respect ; mais nous le répétons, « en ce qui concerne les dates chronologiques, ils n'ont pas d'autre valeur que celle des auteurs dont ils portent le nom. » Par suite, comme en ce point ils se contredisent les uns les autres, il faut chercher ailleurs la solution de la difficulté qui nous occupe.

*
* *

3° *Le texte de saint Grégoire de Tours.* — Nous sommes en présence du plus fort argument des partisans de l'évangélisation des Gaules au III[e] siècle; on peut même dire que c'est l'unique. « Aussi de peur que toute preuve ne leur échappe, l'ont-ils transformé en axiome historique auquel on ne peut toucher sans porter atteinte aux lois les plus indiscutables de la critique (1). »

Examinons donc aussi attentivement que possible ce texte trop célèbre, afin que le lecteur puisse décider s'il possède la valeur historique que l'école grégorienne se plaît à lui attribuer. « Sous l'empereur Dèce, dit Grégoire de Tours, on fit une guerre cruelle au nom chrétien... Alors Valentinien et Novatien, fameux hérétiques de ce temps-là, se soulevèrent contre notre foi. A la même époque sept hommes de Dieu furent ordonnés évêques et reçurent la mission de venir prêcher la foi dans les Gaules, ainsi que le rapporte l'histoire de la passion du saint martyr Saturnin, en ces termes : *sous les consuls Decius et Gratus, comme le rapporte une tradition fidèle, la cité de Toulouse avait commencé d'avoir pour premier et souverain prêtre saint Saturnin.* »

Tel est ce texte. En l'analysant sans parti-pris, on ne

(1) Dom Chamard, *Etablissement du Christianisme.*

Digitized by Google

tarde pas à s'apercevoir que ce passage de l'historien des Francs, colonne inébranlable du système grégorien, ne repose que sur *la date d'une légende*, c'est-à-dire sur ce qui dans les légendes, de l'aveu de tous les critiques, est le moins historique. Or, il se trouve que, dans le cas présent, cette date contredit des monuments historiques incontestables, qu'elle ne peut se concilier avec le texte même de la légende d'où elle est tirée, ni avec d'autres affirmations de saint Grégoire de Tours lui-même; elle est donc en opposition avec les règles de la saine critique.

Nous pourrions demander ici aux adversaires de l'évangélisation des Gaules au premier siècle, qui d'ordinaire repoussent les légendes avec dédain, pourquoi ils attribuent une telle autorité à celle de saint Saturnin, d'où le passage de l'évêque de Tours est manifestement extrait. En outre, ils sont forcés de reconnaître qu'une légende, pour qu'elle soit considérée comme un document historique, doit être en harmonie avec les données bien connues de l'histoire, et que « les légendes, aussi bien et plus encore que les chroniques, même véridiques quant au fond, sont souvent en défaut relativement aux dates. » C'est là un fait avéré et admis par tous les critiques (1). Ceci posé, nous pouvons nous rendre compte de la valeur historique du texte de l'évêque de Tours.

Et d'abord, lorsqu'on lit attentivement les récits de l'histoire des Francs sur les premiers siècles du christianisme, on est bientôt convaincu qu'il n'avait que des notions confuses et inexactes sur cette époque primitive de notre religion. Ainsi, il place au nombre des plus illustres victimes de la persécution de Dèce, en Occident, le Pape saint Sixte et son diacre saint Laurent. Or, l'histoire nous dit que saint

(1) Trois ou quatre dates surtout, en dehors de celles des actes vraiment officiels, ont été adaptées aux récits, d'ailleurs respectables, de la passion des martyrs ; celles de Néron, de Domitien, de Valérien et d'Aurélien, mais principalement celles de Dèce et de Dioclétien. Quelquefois, même, les martyrologes se contredisent sur l'époque précise de la mort de tel ou tel martyr; ce qui doit être considéré comme un signe, non de la fausseté de cette date, mais de l'incertitude où l'on était relativement à ce point sans importance pour les rédacteurs des légendes.

Digitized by Google

Sixte II fut élevé au souverain pontificat seulement en 257, et qu'il subit le martyre avec son diacre saint Laurent pendant la 8e persécution générale, sous l'empereur Valérien. Saint Hippolyte, évêque de Porto, l'un des Docteurs les plus célèbres de son temps, est ensuite nommé par saint Grégoire comme une autre victime de la persécution de Dèce. Or, les actes authentiques de son martyre, imprimés en grec et en latin par les soins de la Propagande, attestent qu'il souffrit la mort pour la foi en l'an 269, sous l'empereur Claude-le-Gothique, vingt ans après la mort de l'empereur Dèce.

« Sous l'empereur Dèce, dit encore l'histoire des Francs, Valentin et Novatien, cédant aux suggestions de l'homme ennemi, répandent leurs erreurs contre notre foi. » Cette assertion est aussi démentie par l'histoire. Car l'hérésiarque Valentin vivait, non pas sous l'empereur Dèce, en 249, mais cent dix ans auparavant, sous le règne d'Antonin-le-Pieux ; et Novatien qui inaugura le premier un schisme, ne donna pas ce scandale à l'Eglise sous le règne de Dèce, mais sous celui de Gallus et Valusien, en résistant au pape saint Corneille.

Voilà donc déjà dans le chapitre qui contient le fameux texte quatre et cinq erreurs historiques bien constatées, et que plusieurs écrivains se sont plu à relever. Certes, loin de nous la pensée de diminuer la gloire d'un de nos plus grands évêques, ou le mérite du père de notre histoire nationale ; nous professons, au contraire, un profond sentiment de vénération pour son ouvrage tout en y signalant des erreurs involontaires.

Du reste, on sera moins surpris de ces erreurs, si l'on considère que Grégoire de Tours fait précéder l'histoire des Francs d'un abrégé très succinct de l'histoire universelle, résumant dans vingt-quatre chapitres fort courts un ensemble immense de faits depuis la création jusqu'au martyre de saint Pierre et de saint Paul. Dans les trois suivants il expose les principaux événements de l'histoire ecclésiastique depuis Trajan jusqu'à Dèce, c'est-à-dire embrassant une période de cent cinquante ans. Si l'on s'en tenait à son récit, la liste des empereurs romains serait fort restreinte. D'Antonin-le-Pieux (161), il passe immédiatement à Dèce (249),

Digitized by Google

sans indiquer même le règne de Marc-Aurèle, ni la persécution générale que ce prince excita contre les chrétiens. Le siècle qu'il laisse ainsi dans l'ombre, est précisément celui où la foi vit grandir ses conquêtes à la faveur même du rapide passage de tant d'empereurs, faibles ou cruels, débauchés ou persécuteurs.

Mais, il faut le remarquer, l'intention de l'historien des Francs n'était point d'écrire l'histoire détaillée de cette époque. C'est à mesure qu'il se rapproche des événements relatifs à l'invasion des barbares, à la fondation de la monarchie française, au règne des Mérovingiens, que son récit s'étend, son cadre s'élargit, et sa chronique devient un véritable monument historique. On sent qu'il parle de faits dont il a une connaissance intime; et quand il aborde enfin son époque contemporaine, on peut se fier à sa parole. « Il y a donc à notre avis, dit l'abbé Darras, une différence très notable dans le degré d'autorité à accorder au témoignage de saint Grégoire de Tours selon qu'il parle de faits contemporains, ce qui est le but particulier de son *Histoire des Francs*, ou selon qu'il note incidemment des événements antérieurs, dont la chronologie et l'ordre lui étaient moins connus (1) ».

Afin de bien nous convaincre de tout ceci, qui dans la question présente est d'une importance capitale, nous remarquerons encore que l'évêque de Tours fait dogmatiser l'hérésiarque Valentin sous l'empereur Dèce en 250. Or, trente lignes plus haut, dans le chapitre 27 il avait écrit : « Sous le règne d'Antonin-le-Pieux (161), l'hérésie insensée de Valentin prit naissance. » Il est ici dans le vrai. Mais, comme sa chronologie était défectueuse, il donne l'empereur Dèce pour successeur immédiat à Antonin-le-Pieux, et il suppose que Valentin, commençant à dogmatiser sous Antonin, dût naturellement répandre ses fausses doctrines sous le règne de Dèce, qu'il croit son successeur. « L'hérésie valentinienne, dit-il, prend naissance sous Antonin ; et sous l'empereur Dèce, Valentinien et Novatien, les hérésiarques de cette époque, propagent leurs erreurs. »

(1) *Hist. gén. de l'Eglise*, t. V, p. 520.

Digitized by Google

Ainsi, dans le récit de Grégoire de Tours, il y a une lacune de près de cent ans, écoulés dans l'intervalle du règne d'Antonin-le-Pieux à celui de Dèce ; et le plus complet silence est gardé sur les noms de Marc-Aurèle, Commode, Sévère, Héliogabale et autres empereurs qui passent successivement, dans ce laps de temps, sur le trône du monde. Néanmoins, sa bonne foi ne saurait être attaquée, puisqu'il fait vivre sous l'empereur Dèce un hérésiarque qui, selon lui, avait commencé à dogmatiser sous Antonin-le-Pieux. Ainsi s'expliquent, croyons-nous, les nombreuses erreurs du premier livre de l'*Histoire des Francs*.

A celles déjà signalées, nous pouvons ajouter encore les suivantes. Il est dit dans le chapitre 26e : « que le philosophe Justin, illustre par ses ouvrages en faveur de l'Eglise, souffrit le martyre pour la foi du Christ, sous Antonin » tandis que ce saint docteur fut martyrisé à Rome sous Marc-Aurèle. De même le martyre de saint Polycarpe et de saint Pothin est placé sous le règne d'Antonin ; tandis qu'il eut lieu également sous Marc-Aurèle. Dans la pensée de l'historien des Francs, c'est toujours le règne d'Antonin qui continue ; aussi n'hésite-t-il pas à attribuer encore à cet Empereur le martyre de saint Irénée, qui eut lieu seulement en l'année 205, sous Septime Sévère. Le nom générique des Antonins porté par Adrien, Antonin-le-Pieux, Marc-Aurèle et Commode, ainsi qu'il l'avait été précédemment par Néron et Trajan, explique, jusqu'à un certain point, la confusion faite par Grégoire de Tours.

Mais lorsqu'il raconte les origines de sa propre église, il ne semble pas avoir puisé toujours à des sources vraiment historiques ; et il faut avouer que les diverses parties de son récit s'accordent aussi peu entre elles qu'avec les monuments de l'histoire. Dans le 31e chapitre du Xe livre, après nous avoir représenté saint Gatien, l'apôtre de Tours, passant sa vie dans des antres et des retraites obscures (1), il ajoute

(1) Grégoire de Tours a cru, comme nous l'avons cru nous-même avec tous les historiens, avant les travaux de M. de Rossi, que jusqu'à la paix de Constantin, l'Eglise avait vécu dans les catacombes. Aujourd'hui cette erreur n'est plus permise. Le christianisme, dès le début du IIIe siècle, était une puissance connue, tolérée par le pouvoir impérial, quoique par suite de cer-

Digitized by Google

qu'il fut enterré dans le cimetière qui appartenait aux chrétiens. L'Eglise de Tours jouissait donc, dès lors, d'une considération assez grande, puisqu'elle était propriétaire d'un cimetière public. On le voit, l'historien des Francs n'a eu que des documents d'une insuffisance notoire sur sa propre église, et il les a réunis sous l'inspiration d'idées très peu exactes sur le christianisme primitif.

Mais sommes-nous autorisés pour cela, au nom de la science moderne lentement et péniblement édifiée, à reprocher amèrement de telles erreurs à un illustre évêque qui écrivait dans un temps où l'invasion des barbares avait dispersé les monuments historiques ? « A Dieu ne plaise, dit l'abbé Darras, qu'une parole injurieuse tombe jamais de notre plume à l'adresse d'une si auguste mémoire. Mais, puisqu'on a voulu appuyer sur un seul passage de saint Grégoire de Tours, mal interprété et faussement suivi à la lettre, un système qui combat la tradition ecclésiastique tout entière, ruine tous les autres témoignages de l'apostolicité de nos Eglises, et condamne la foi que l'Eglise de France a conservée pendant seize cents ans, force est bien à la critique la plus modérée d'élever la voix, de discuter les textes et de rétablir la vérité. » (*Loc. cit.*)

Mais, en réalité, les adversaires de l'apostolicité de nos Eglises ont-ils quelque raison d'invoquer le texte de saint Grégoire de Tours en faveur de leur système ? Nous inclinons pour la négative. D'après l'historien des Francs, du règne de Claude Ier à celui de Dèce, on ne compte que six empereurs : Néron, Vespasien, Domitien, Trajan, Adrien et Antonin. Aussi ne craint-il pas d'affirmer que Dioclétien était le trente-troisième empereur depuis Auguste, tandis que, en réalité, il était le soixante-dix-huitième. Par suite, à ses yeux, Dèce n'était séparé de Claude Ier que par six empereurs. Or, si nous remarquons que Claude Ier vit finir ses jours par le poison en l'année 54 de l'ère chrétienne, et que

taines circonstances accessoires, trop souvent renouvelées par le fanatisme de certains Césars, des proconsuls ou de la populace, elle fut l'objet de poursuites judiciaires. Mais ces persécutions transitoires, excepté celles de Dèce et de Dioclétien, n'atteignirent pas l'existence quasi légale de la société chrétienne et le droit de propriété qu'elle possédait à divers titres.

Digitized by Google

les six empereurs qui lui sont donnés pour successeurs, régnèrent pendant cent ans, il est incontestable que, dans la pensée de Grégoire de Tours, le règne de Dèce se rapportait non pas à l'année 250 de notre ère, mais à l'année 155. Si donc le père de notre histoire nationale devait répondre à ceux qui abusent de son autorité pour placer en l'année 250 l'établissement des Eglises des Gaules, « il s'inscrirait en faux contre cette date, qui n'était pas plus dans sa pensée, qu'elle ne ressort de son texte même. »

Ajoutons une dernière réflexion au sujet du texte grégorien. « La passion de saint Saturnin, dit l'évêque de Tours, nous atteste que sous le règne de l'empereur Dèce sept évêques furent envoyés dans les Gaules. » Or, les *Actes* de saint Saturnin d'où le texte est manifestement extrait, nous les avons encore. Mais ces actes, comme le remarque Dom Ruinart, « ne parlent nullement des évêques nommés ici par saint Grégoire de Tours, et dont l'arrivée dans les Gaules est rapportée à des époques différentes, selon les divers historiens. Grégoire de Tours, croyant que la mission des sept évêques dans les Gaules avait été simultanée, aura pensé qu'il était en droit de conclure la date de cette mission générale de la date particulière indiquée pour celle de saint Saturnin dans ses *Actes* (1). »

Ce sentiment du docte bénédictin est devenu aujourd'hui, après les savantes recherches de M. l'abbé Faillon (2), une vérité historique des mieux constatées. Mais, comme d'après Grégoire de Tours, l'empereur Dèce n'était que le sixième successeur de Néron, nous comprenons sans difficulté comment, dans sa pensée, il pouvait faire concorder la date de ce règne avec celle d'une mission donnée par les *successeurs des Apôtres* à saint Denys et à ses compagnons. Par suite, il devient l'un des témoins de l'origine apostolique de nos Eglises pendant que son texte, mal interprété, fournit, depuis deux cents ans, des armes aux adversaires les plus déclarés de cette apostolicité.

(1) Greg. Tur. lib. I, *Hist. Franc.*, notæ ad cap. 28.

(2) *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence.*

Digitized by Google

Ce n'est pas encore tout. « Nous ne craignons pas de l'affirmer, écrit Dom Chamard, la date consulaire, déjà inscrite dans plusieurs manuscrits des *Actes* de saint Saturnin à l'époque de Grégoire de Tours, n'appartient certainement pas à la rédaction primitive. Le contexte suffit à le prouver (1). » D'où il suit que « la date consulaire des *Actes* de saint Saturnin, étant une superfétation *légendaire* dans le sens actuel du mot, ne peut en aucune façon servir de base à un système historique (2). »

Telle est au fond, et réduite à sa plus simple expression, la valeur du trop célèbre texte de saint Grégoire de Tours, sur la foi duquel l'école française du XVII[e] siècle a abjuré la croyance de nos pères relativement à l'origine de nos principales Eglises, sans tenir compte de la tradition, des monuments historiques antérieurs, des invraisemblances même que le nouveau système entraînait.

*
* *

4° Enfin, il nous faut examiner le texte de Sulpice Sévère, que les adversaires de l'école traditionnelle joignent à celui de Grégoire de Tours pour corroborer leur thèse. « Sous Marc-Aurèle, fils d'Antonin, éclata la V[e] persécution générale. Ce fut alors pour la première fois qu'on vit des martyrs dans les Gaules, la religion du vrai Dieu n'ayant été embrassée qu'assez tard au-delà des Alpes (3). » Ces lignes ont inspiré au P. Sirmond une de ses plus vives hyperboles et une attaque qui paraissait triomphante.

« Les défenseurs de l'apostolicité de nos Eglises, dit-il, sentent bien que ces paroles sont un couteau qui coupe leur

(1) Voir D. Ruinart, *Acta sincera passion. S. Saturnini.* — D'après Dom Chamard, la légende de saint Saturnin, très authentique dans sa substance puisqu'elle est confirmée par Fortunat et Sidoine Apollinaire, a été composée à la fin du V[e] ou au commencement du VI[e] siècle, peut-être par Sidoine Apollinaire lui-même ; ce qui expliquerait la prédilection marquée de Grégoire de Tours pour la date inscrite en tête des manuscrits qu'il en possédait, quoique cette date eût été ajoutée par une main étrangère.

(2) *Loc. cit.*

(3) Sulp. Sever., *Hist. sacr.* Lib. II, C. 22.

Digitized by Google

cause à la gorge. En effet, si la Gaule n'a eu aucun martyr avant Marc-Aurèle, comme tout le monde sait que Denys de Paris, par exemple, a souffert dans les Gaules, il est certain qu'il a dû être différent de l'Aréopagite et bien postérieur à lui (1). »

Mais nous avons montré, dans un précédent article, comment sept évêques gallo-romains interprétaient, vers l'an 550, les paroles de Sulpice-Sévère. Leur interprétation, pleinement d'accord avec la nôtre, est une réfutation des paroles du P. Sirmond, puisqu'ils ont dit en termes très clairs que la prédication de la foi dans les Gaules eut lieu dès l'origine même du christianisme, quoique, tout d'abord, elle n'y fit que peu de progrès. Nous avons ajouté que la Gaule étant la province la plus voisine de l'Italie, on ne pouvait admettre qu'elle eût été précisément la dernière à être visitée par la parole évangélique ; et soutenir qu'il aurait fallu deux cent cinquante ans aux prédicateurs de la foi pour venir de Rome à Paris, à Cologne, à Trèves, c'est évidemment se jeter dans toutes les invraisemblances historiques (2). Cependant précisons davantage la valeur des paroles objectées.

Sulpice Sévère ne dit pas qu'on ne vit aucun *martyr* dans les Gaules avant Marc-Aurèle, mais que ce fut alors qu'on vit pour la première fois des *martyres*, *martyria*, c'est-à-dire des exécutions publiques de chrétiens dans l'amphithéâtre. En face de ces immenses hécatombes chrétiennes qui eurent lieu sous Marc-Aurèle, il remarque que ce furent là les premiers *martyres*, *martyria*, de la Gaule, parce que la religion y avait été *tardivement reçue*. De quel temps veut-il parler, à quelle époque place-t-il l'introduction de la foi dans notre pays ? Evidemment à une époque bien antérieure à l'année 177, puisque, à cette date, le sang chrétien coula à grands flots dans les Gaules, suivant le témoignage d'Eusèbe ; il avait donc en vue la fin du premier ou le commencement

(1) *Dissertatio de duobus Dyonisiis.*

(2) Il faut dire aussi que des relations existaient de vieille date entre la Gaule et la Palestine ; car l'historien Josèphe nous montre les Gaulois formant, depuis Hérode l'Ancien, la garde d'honneur des rois de Jérusalem, comme les suisses étaient devenus chez nous les gardes du corps de l'ancienne monarchie française.

Digitized by Google

du deuxième siècle au plus tard. Mais alors en quoi le texte de Sulpice Sévère peut-il être contraire à l'école traditionnelle ?

Ainsi, on le voit, l'argument du P. Sirmond disparaît et se réduit à une attaque plus violente que fondée, dont l'esprit de parti peut se contenter, mais que la raison ne trouvera jamais satisfaisante. « Sulpice Sévère, dit justement M. l'abbé Arbellot, fait allusion aux persécutions sanglantes des églises de Lyon et de Vienne, qui eurent lieu sous Marc-Aurèle, l'an 177... Mais cela n'empêche pas qu'avant cette époque quelques hommes apostoliques, quelques pontifes comme saint Denys, quelques vierges, comme sainte Valérie, n'aient été condamnés et mis à mort, par suite de la haine de quelques magistrats contre la religion chrétienne ; et Sulpice Sévère, qui n'écrivait qu'un très court abrégé d'histoire ecclésiastique, n'a pu parler en détail de ces martyres particuliers (1). »

Ajoutons que plusieurs raisons expliquent suffisamment l'absence de *martyres* dans les Gaules pendant le premier et une partie du deuxième siècle. Les calomnies répandues par les Juifs, les passions populaires alimentées par la fureur du spectacle et des jeux du cirque, le zèle religieux du vulgaire pour le culte des dieux, l'intolérance des magistrats et des principaux habitants des cités, telles furent, en général, les causes des persécutions contre les chrétiens. Mais tous ces éléments de haine firent plus ou moins défaut dans les Gaules pendant les deux premiers siècles. Les Juifs ne s'y établirent que plus tard. Les amphithéâtres et les combats des gladiateurs n'étaient pas alors du goût de nos ancêtres. Julien l'Apostat le leur reprochait encore au IV^e^ siècle. Les nobles gaulois et le peuple mieux encore conservèrent pendant longtemps un attachement secret et obstiné à la vieille religion de leurs Druides, proscrite et poursuivie par les décrets impériaux ; par suite, les dieux de Rome n'étaient guère honorés que dans les colonies purement romaines, comme Lyon, Nîmes, etc. Mais, si une telle situation religieuse des esprits fut un obstacle à la conversion d'un grand nombre,

(1) *Dissertation sur l'apostolat de S. Martial.*

Digitized by Google

elle fut aussi une garantie contre les violences qu'excite d'ordinaire le fanatisme aveugle des populations.

Il y a lieu de s'étonner que ces rapprochements fournis par l'histoire profane n'aient pas été suffisamment relevés dans la discussion relative à l'origine de nos Eglises. Fortunat les connaissait, sans doute, quand il disait avec un sentiment de fierté chrétienne et nationale : « Terre des Gaules, applaudis à ta propre gloire ! Rome t'envoie le salut. La splendeur apostolique visite les Allobroges (1). »

Arrivé à la fin de cette discussion, le lecteur doit se demander comment, en présence d'un tel ensemble de témoignages authentiques, uniformes et imposants, l'autorité de saint Grégoire de Tours, quelque respectable qu'elle soit, a pu si facilement prévaloir dans la grande controverse du XVII[e] siècle. Et si on veut encore considérer que la tradition écrite ou orale des deux Eglises, grecque et latine, affirme que notre patrie fut évangélisée au premier siècle, que tous les monuments locaux, les dyptiques sacrés, les liturgies et les martyrologes des principales Eglises gallicanes attestent le même fait, on avouera que le mouvement produit en sens contraire, après seize cents ans, constitue l'outrage le plus inexplicable et le plus gratuit qui ait jamais été infligé à la tradition et à l'hisotire. Cependant il ne paraît pas douteux que les savants qui reculaient l'évangélisation des Gaules jusqu'à l'empereur Dèce, ne fussent profondément versés dans la science ecclésiastique. D'un autre côté, à l'exception de quelques individualités qui voulurent parfois introduire dans la question des animosités de parti, la majorité des gens d'étude cherchait de bonne foi la vérité.

(1) Gallia, plaude libem, mittit tibi Roma salutem ;
Fulgor apostolicus visitat Allobrogas.

Suétone nous apprend que l'empereur Claude chassa de Rome les juifs et les chrétiens, sans distinction, à cause de leurs discussions incessantes au sujet du Christ : « Il chassa de Rome, dit-il, les juifs qui s'agitaient sans cesse sous l'impulsion du *Chrest*. » — Les payens prononcèrent longtemps *Chrest*, faisant dériver ce mot, selon la marque de Tertulien, de Χρηστος *utile*. — Cette dispersion de la chrétienté naissante eut pour résultat de jeter une légion d'apôtres dans la Gaule qui, depuis la conquête relativement récente de Jules César, attirait particulièrement l'attention des Romains, et qu'on nommait l'Italie transalpine.

Digitized by Google

Il faut donc trouver ailleurs l'explication de la difficulté. Le temps s'est fait, dans l'intervalle qui nous sépare de cette lutte, l'auxiliaire des vaincus. « Chacun de nous peut maintenant, dit M. l'abbé Darras, avoir sous la main l'ensemble des Pères et des Docteurs de l'Eglise, et étudier ainsi, à ses sources, la tradition tout entière... Il n'en était pas ainsi aux XVI[e] et XVII[e] siècles. Les textes arrivaient lentement... ; bien des conclusions furent prises, dans la chaleur de la discussion, d'après des renseignements isolés ; bon nombre de témoignages furent annulés, parce qu'on ne les voyait pas dans leur corrélation avec d'autres témoignages contemporains et identiques, et qu'on ne pouvait tenir compte d'un ensemble qui n'existait pas encore (1). » Telle paraît être, ajoute-t-il, la véritable raison du triomphe complet obtenu alors par les adversaires de l'apostolicité de nos Eglises.

Mais, parce qu'ils ont attaqué l'origine apostolique de nos Eglises de France au nom de la science, comme si la science devait se flageller elle-même, voici qu'après tant de discussions, « une découverte inespérée vient réduire à néant les arguments échafaudés depuis trois siècles contre une tradition immortelle. »

A la bibliothèque Riccardi de Florence, parmi les parchemins du XI[e] siècle, on a retrouvé un exemplaire des véritables *Actes de saint Saturnin*, dans lequel nous lisons : « Sous Claude, successeur de Gaius (Caligula) dans le gouvernement de la République romaine, la ville de Toulouse eut pour pasteur saint Saturnin. » Et un peu plus loin, les *Actes* ajoutent : « Après l'Ascension de Notre-Seigneur au ciel, au commencement de la prédication apostolique, Saturnin profondément affermi dans la foi, devient le disciple et l'envoyé de l'apôtre Pierre. » Ainsi, la date des empereurs concorde ici avec la date apostolique ; et toute contradiction entre le consulat de Dèce avec le martyre d'un envoyé des Apôtres disparaît. Tel est donc ce monument historique dont Grégoire de Tours a lu une copie défigurée ; et son fameux

(1) *Hist. gén. de l'Eglise*, t. V, p. 537.

Digitized by Google

texte, qui est devenu l'argument le plus fort des adversaires de la tradition, ne serait qu'une erreur de copiste (1).

On voit aussi ce qu'il faut penser des détails apocryphes lus par saint Grégoire de Tours dans les *Actes* de saint Saturnin, tels qu'il les avait. « Lorsque Saturnin, dit-il, fut pris et conduit au Capitole, ses prêtres s'enfuirent et le laissèrent emmener seul. Se voyant ainsi abandonné, on rapporte qu'il fit cette prière : Seigneur Jésus-Christ, exaucez-moi du haut du ciel : Faites que jamais, dans toute la durée des siècles, cette Eglise ne voie élever un de ses enfants à l'épiscopat. » L'exemplaire des véritables *Actes* de saint Saturnin ne dit pas un mot d'une telle prière, qui paraît invraisemblable et indigne du cœur d'un apôtre.

Enfin, voici un dernier témoignage que l'érudition contemporaine vient d'exhumer. C'est un manuscrit syriaque du VI^e^ siècle rapporté, en 1839, du monastère de Scété, à Londres, par deux savants anglais, et qui fut traduit et publié en 1846. Il y est dit : « Rome et toute l'Italie, l'Espagne, la Grande-Bretagne et la Gaule avec les autres contrées voisines, virent s'étendre sur elles la main sacerdotale des Apôtres sous la direction de Simon Cephas, qui, en quittant Antioche, alla instruire et diriger l'Eglise qu'il édifia à Rome et chez les peuples voisins. »

L'illustre et savant cardinal Maï avait déjà publié cet antique monument, d'après un manuscrit syriaque du XIII^e^ siècle, conservé au Vatican. En apprenant cette confirmation aussi inattendue qu'éclatante des travaux, il s'écria : « Ma

(1) La leçon authentique est celle-ci : *Claudio, qui Gaio vita defuncto subrogatus, imperium Romanæ republicæ obtinendo ministrabat, sicut fideli relatione retinetur, primum et summum Christi Tolosana civitas sanctum Saturninum habere cœperat sacerdotem.* — On comprendra que la transformation des deux noms *Claudio* et *Gaio* en ceux de *Decio* et *Grato* a été possible si on se rappelle que, dans l'antiquité, les noms propres étaient écrits en abréviation. Ainsi, dans le manuscrit sinaïtique, par exemple, les caractères ainsi disposés : CDIO ; GO, représentaient vraisemblablement, dans les manuscrits primitifs de la passion de saint Saturnin, les deux noms que le copiste devait rétablir dans leur intégrité ; et un copiste inexpérimenté a pris le C pour l'abréviation ordinaire du titre de *consulibus*, et a interprété DIO par DECIO, GO par GRATO. Voir M. l'abbé Darras, *Hist. gén., loc. cit.*

Digitized by Google

joie est grande en voyant un texte syriaque du VI[e] siècle prêter son appui au manuscrit du XIII[e]. Son autorité s'augmente avec l'âge. »

C'est ainsi que la science réparatrice de notre époque réhabilite la tradition des Eglises de France relative à leur apostolicité, en retrouvant sous la poussière d'un manuscrit oriental les titres, oubliés ou méconnus, de nos gloires de l'Occident. « Le débat est clos maintenant, dit M. l'abbé Darras dans son *Histoire générale de l'Eglise*, et la vérité se fait jour de toutes parts. » Nous ne serons pas cependant aussi affirmatif, malgré notre préférence pour l'opinion qui donne à nos Eglises une origine apostolique.

Lorsque M. l'abbé Faillon, dans ses remarquables travaux sur l'apostolat de sainte Madeleine en Provence, essaya de terminer le débat en réunissant une foule de documents nouveaux, la critique moderne, plus exigeante que jamais, sous prétexte que ces documents n'étaient point assez certains ou étaient relativement trop récents, ne s'avoua pas vaincue. Il en résulta deux courants contradictoires, qui se heurtèrent avec violence l'un contre l'autre. En général, le clergé embrassa l'opinion favorable à l'antiquité de nos Eglises; les membres des sociétés savantes et laïques, au contraire, se firent un point d'honneur de soutenir ce qu'ils appelaient la tradition des meilleures critiques du XVII[e] et du XVIII[e] siècle.

Un tel résultat nous paraissant être dû surtout à l'ignorance ou à l'oubli des monuments de l'antiquité ecclésiastique, nous avons voulu réunir dans quelques articles, autant du moins que cela nous a été possible, tout ce que la tradition historique des premiers siècles nous fournit encore d'éléments précieux pour résoudre la question en litige. Que si nous n'osons nous persuader d'avoir dit toute la vérité sur un point de cette importance, nous croyons du moins avoir établi qu'il faut compter avec la tradition, avec la croyance immémoriale de toutes les Eglises, avec les monuments de notre histoire nationale, avec les témoignages des Pères et des Docteurs, avec l'enseignement de l'Eglise romaine, mère et maîtresse de toutes les autres.

Fr. Georges de Villefranche.

Digitized by Google